

STRATÉGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE



LE PROGRAMME D' ACTIONS

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
	Faire durer la SAAT dans le temps

FINANCEMENTS POTENTIELS

DRAAF via le Programme National pour l'Alimentation

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

En lien avec l'ensemble de la SAAT et le projet de territoire de la 3CM

ENJEU : Une gouvernance de projets qui fasse vivre la SAAT dans le temps **OBJECTIF 1 :** Assurer une gouvernance à la SAAT de la 3CM

ACTION N°1.2

FAIRE RAYONNER LA SAAT DE LA 3CM AVEC LES TERRITOIRES ALENTOURS

Porteur de projet : 3CM - Direction eau et assainissement *Périmètre :* 3CM et environs

Prestataire éventuel : *Temporalité :* CT

Partenaires : Intercommunalités de l'Ain et Métropole de Lyon, Réseau France PAT *Avancement :* En cours

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Assurer la cohérence de la SAAT avec les dispositifs voisins
- Faire lien avec les dynamiques existantes
- Faire bénéficier aux acteurs de la 3CM des retombées de projets extra-territoriaux

PUBLIC CIBLE

Partenaires de la SAAT

CONTEXTE

Les enjeux environnementaux et alimentaires portés par la SAAT dépassent l'échelle administrative de la 3CM. C'est pourquoi travailler en étroite relation avec les territoires voisins est un enjeu stratégique pour mener à bien le plan d'actions élaboré. Il s'agit à la fois de se tenir informé des dynamiques portées par les EPCI voisins, mais également de s'assurer de la cohérence des politiques d'intervention (PAT, PTGE, Stratégie foncière, appui aux filières, dynamique d'installation/ transmission agricole, ...).

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Participer aux comités de pilotage des stratégies faisant lien avec la SAAT de la 3CM (PTGE, PAT, travail sur le foncier, ...)
- Intégrer les groupes de travail sur les filières et la logistique animés par d'autres intercommunalités (Grand Bourg Agglo, Métropole de Lyon...)
- Participer au groupe inter-PAT de l'Ain et à la "conférence des territoires" formalisée dans le cadre du PATLy
- Diffuser régulièrement des informations sur les avancées de la SAAT auprès des partenaires extérieurs

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - nbre de réunions organisées par des partenaires extérieurs (en lien avec la SAAT) où la 3CM se mobilise - nbre de conventions signées avec les partenaires extérieurs 	Faire bénéficier aux acteurs du territoire de la 3CM des retombées des projets portés à une échelle supra

FINANCEMENTS POTENTIELS

DRAAF via le Programme National pour l'Alimentation

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

Tous les dispositifs extérieurs au territoire : PATly, PTGE Ain Dombes Saône 2050, ...

ENJEU : Une gouvernance de projets qui fasse vivre la SAAT dans le temps **OBJECTIF 1 :** Assurer une gouvernance à la SAAT de la 3CM

ACTION N°1.3

LANCER UNE LABELLISATION PAT DE NIVEAU 2

Porteur de projet : 3CM

Périmètre : 3CM

Prestataire éventuel :

Temporalité : CT

Partenaires : DRAAF

Avancement : Non démarré

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Obtenir la labellisation niveau 2 du PAT (via une demande de reconnaissance)

PUBLIC CIBLE

L'ensemble des bénéficiaires de la SAAT

CONTEXTE

La SAAT de la 3CM lancée en 2021 fait suite à la mise en œuvre de nombreuses actions agricoles sur le territoire. Afin d'assurer le lien entre l'amont et l'aval des filières, il a été demandé de travailler tous les enjeux agri-alimentaire sur le territoire. Aujourd'hui cette SAAT pourrait être traduite en un Projet Alimentaire de Territoire, afin de bénéficier d'un accompagnement de la DRAAF, tant d'un point de vue financier que technique.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Approfondir les sujets en lien avec la précarité/ justice alimentaire qui sont parties intégrantes d'un PAT
- Assurer un engagement des partenaires du futur PAT via la signature d'une lettre d'engagement
- Valoriser le travail entrepris dans le cadre de l'élaboration de la SAAT sur le volet alimentaire et répondre à la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat
- Constituer en lien avec les services de la DRAAF le dossier de demande de labellisation de PAT de niveau 2

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
- label PAT niveau 2	Obtention du label PAT niveau 2

FINANCEMENTS POTENTIELS

DRAAF via le Programme National pour l'Alimentation

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

PAT portés par les territoires voisins

ENJEU : Appui au renouvellement et à la préservation des moyens de production

OBJECTIF 2 : Préserver le foncier agricole du territoire et la ressource en eau

ACTION N°2.1.1

STRATEGIE FONCIERE A L'ECHELLE 3CM, INTEGRANT UN OBJECTIF DE PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU
ETABLIR UNE STRATEGIE FONCIERE A L'ECHELLE DE L'INTERCOMMUNALITE

Porteur de projet : 3CM - Direction eau et assainissement et Direction Urbanisme

Périmètre : 3CM

Prestataire éventuel : SAFER sur veille foncière

Temporalité : CT / MT

Partenaires : communes, SAFER, EPF, Terre de Liens, ASIA, CDA 01 , CD 01

Avancement : En cours (enjeux pré-identifiés)

OBJECTIFS DE L'ACTION	PUBLIC CIBLE
<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic foncier mettant en évidence des secteurs à enjeux - Obtenir une vision transversale des enjeux fonciers sur un temps long - Etablir une stratégie foncière concertée entre les services de la 3CM (eau, urbanisme, environnement, développement économique) pour cibler les interventions par secteur selon les enjeux identifiés, en associant les communes et les acteurs/partenaires du territoire qui travaillent sur les enjeux fonciers 	<ul style="list-style-type: none"> Agriculteurs Communes Propriétaires Acteurs économiques

CONTEXTE

Avec 55% des surfaces de la 3CM occupées par l'agriculture (6 400 ha), le territoire fait face à une forte dichotomie entre la plaine au sud tournée essentiellement vers des grandes cultures irriguées (maïs, soja et blé = 80% des assolements) tandis que les surfaces agricoles du plateau, plus diversifiées, sont composées à 30% de surfaces enherbées ou fourragères, ainsi que de maraichage (8%). 3 600 ha sont irrigués de façon collective ou individuelle, soit plus de la moitié de la SAU de la 3CM (56%).

Dans ce contexte agricole, les 3 Aires d'Alimentation des Captages de Balan Thil et Pizay qui dépassent les limites administratives de la 3CM, recoupent une grande partie de la SAU. Ces AAC occupent environ 70% du territoire de la 3CM.

Du fait de sa proximité avec la Métropole lyonnaise, la 3CM bénéficie d'une forte attractivité impliquant un fort développement. La combinaison des enjeux agricoles, eau et développement du territoire montre la nécessité d'une stratégie foncière concertée.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Réaliser un diagnostic foncier en croisant les données environnementales sur les espaces à enjeux : cartographier le territoire et les différents enjeux par secteur (potentiel agronomique, irrigation, renouvellement agricole, risque érosion, AAC, zones Natura 2000, axes de ruissellement, difficultés de fonctionnalité agricole...)
- Croiser ces enjeux environnementaux avec les enjeux fonciers de développement économique de la 3CM (tourisme, habitat, économie...) ainsi qu'avec les enjeux énergétiques (développement du photovoltaïque,...), en lien notamment avec le Projet de Territoire et le PCAET de la 3CM
- Rencontrer chaque commune pour discuter en bilatéral des enjeux propres à leur foncier : foncier en maîtrise publique, projets d'aménagement, zones de ruissellement, zones d'érosion etc. Temps d'échange à prévoir sur la

base des cartographies réalisées dans le diagnostic foncier. Pré-identifier des secteurs propices à la mise en place d'outils de protection (Zone Agricole Protégée ou Périmètre de Protection des Espaces Agricoles ou Naturels)

- Mise à jour du diagnostic foncier en fonction des retours des communes
- Pour chaque secteur, définir des priorités d'interventions et des outils à déployer (sensibilisation, sanctuarisation, outils de protection du foncier, maîtrise et portage foncier, remembrement...) et faire lien entre les services de la 3CM (urbanisme, eau et assainissement, environnement, développement économique)
- Faire lien entre la veille foncière en lien avec la SAFER (Vigifoncier) et les secteurs d'interventions priorités, afin de pouvoir agir sur les zones à enjeux, en lien avec les communes du territoire
- Réfléchir le déploiement d'outils fonciers en fonction des opportunités identifiées (détaillés dans les actions suivantes)
- Animer cette stratégie foncière : une à deux réunions annuelles pour faire le point sur les actions lancées avec les principaux partenaires (communes, SAFER, EPF, Terre de Liens, ASIA, CDA 01 , CD 01), faire témoigner les secteurs dynamiques et lancer/ suivre les actions associées.

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none">- nbre réunions internes pour faire vivre cette stratégie entre services- signature convention avec SAFER- nombre mails de diffusion information aux communes	Etablissement d'une stratégie foncière concertée et d'une cartographie d'intervention associée

FINANCEMENTS POTENTIELS

AERMC pour zones à enjeux eau

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

Plan d'action de la SAAT : Action 3.2 - Comité local foncier, Action 5.1 - Plantation de haies bocagères

Projets / compétences 3CM : GEMAPI, PCAET, Développement économique

PLU communaux

ENJEU : Appui au renouvellement et à la préservation des moyens de production	OBJECTIF 2 : Préserver le foncier agricole du territoire et la ressource en eau
--------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------

ACTION N°2.1.2

STRATEGIE FONCIERE A L'ECHELLE 3CM, INTEGRANT UN OBJECTIF DE PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU

SENSIBILISER/ FORMER LES ELUS ET LES AGENTS AUX ENJEUX FONCIERS ET AUX OUTILS A DISPOSITION

<i>Porteur de projet :</i> 3CM et communes	<i>Périmètre :</i> 3CM
<i>Prestataire éventuel :</i> SAFER, EPF, Association des maires, CNFPT...	<i>Temporalité :</i> CT/MT
<i>Partenaires :</i> CDA01, Terre de Liens, autres collectivités	<i>Avancement :</i> Non démarré

<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux élus du territoire de partager des informations - Apporter du contenu sur des sujets spécifiques : loi ZAN, outils fonciers, acteurs du foncier... - Faire témoigner des acteurs extérieurs au territoire sur le déploiement d'outils fonciers 	<p>PUBLIC CIBLE</p> <p>Communes (élus et agents)</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------

CONTEXTE

La construction de la SAAT et les différents temps de mobilisation organisés (notamment le forum des élus en février 2024) ont fait remonter un besoin d'échanges et de partage autour des sujets fonciers, avec des attentes sur l'organisation de temps de formation/ information thématiques.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Organiser une réunion sur le sujet foncier en début de mandat pour présenter les acteurs et éventuels partenaires autour de ce sujet (SAFER, EPF, CDA01...) et cibler les besoins des élus présents (ou souhaitant bénéficier de ces temps) et des agents communaux
- Mettre en place un cycle de formations incluant notamment des apports théoriques sur les enjeux fonciers et les outils ainsi que des retours d'expériences. Un format webinar ou visite de site (dans le cas de témoignages d'acteurs du territoire ou à proximité) pourra être privilégié pour faciliter la mobilisation des élus.

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
- nbre de formation/ informations faites auprès des communes sur le sujet foncier	1 élu et agent de chaque commune de la 3 CM formés aux enjeux fonciers

FINANCEMENTS POTENTIELS

Fonds de formation des communes

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

Plan d'action de la SAAT : Action 2.1.1 - Etablissement d'une stratégie foncière, Action 2.1.3 - Déployer des outils fonciers, Action 2.1.4 - Renforcer la protection des espaces agricoles
PLU communaux et Projet de territoire de la 3CM

ENJEU : Appui au renouvellement et à la préservation des moyens de production

OBJECTIF 2 : Préserver le foncier agricole du territoire et la ressource en eau

ACTION N°2.1.3

STRATEGIE FONCIERE A L'ECHELLE 3CM, INTEGRANT UN OBJECTIF DE PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU
DEPLOYER DES OUTILS FONCIERS SUR DES ZONES A ENJEUX EAU (ACQUISITION, BRE, ORE)

Porteur de projet : 3CM - Direction eau et assainissement et Direction Urbanisme

Périmètre : 3CM - sur secteurs priorités

Prestataire éventuel : SAFER

Temporalité : MT/LT

Partenaires : Communes , AERMC, CDA01, CD01, Terre de Liens, SAFER, EPF, agriculteurs, propriétaires

Avancement : Non démarré

<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p> <p>- Protéger durablement des secteurs à forts enjeux environnementaux de l'urbanisation et des pollutions diffuses</p>	<p>PUBLIC CIBLE</p> <p>Agriculteurs Propriétaires fonciers Communes</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------

CONTEXTE

Les zones à enjeux eau, (notamment les Aires d'Alimentation des Captages de Thil, Balan et Pizay) couvrent environ 70% du territoire de la 3CM et s'étendent au-delà des limites administratives. Leur vulnérabilité peut évoluer selon les secteurs (nappe cailloutis Dombes/ nappe alluvions Ain/ Rhône) et la cartographie des enjeux (action 2.1.1) est un socle préalable nécessaire aux interventions foncières.

Afin de les préserver un maximum des risques de pollutions diffuses d'origine agricole, un ensemble d'actions visant à accompagner les agriculteurs vers l'évolution de leurs pratiques ont été conduites depuis 2014 avec les partenaires techniques du territoire (Oxyane, les Ets Bernard, ADABio et la FD CUMA) et se poursuivront dans le cadre de la stratégie agricole et alimentaire territoriale (objectif 3 - Adaptation des systèmes agricoles au changement climatique et à la transition écologique)

En complément, plusieurs outils fonciers visant à promouvoir des pratiques vertueuses peuvent être déployer sur les secteurs les plus vulnérables : acquisition, portage foncier, mise en place de Baux Ruraux Environnementaux (BRE) sur parcelles publiques, négociation d'Obligations Réelles Environnementales (ORE) sur des parcelles privées... Ces outils doivent permettre de garantir la mise en oeuvre de pratiques agricoles vertueuses vis à vis de la ressource en eau, via notamment l'élaboration de cahiers des charges (pour les BRE, ORE).

DESCRIPTION DE L'ACTION

S'appuyer sur la stratégie d'intervention établie (action 2.1.1), pour déployer des moyens d'interventions sur des secteurs ciblés dans les zones à enjeux eau :

- Etre en veille sur les secteurs à enjeux eau pour déployer des actions de préemption via la SAFER (ou en direct si activation droit de préemption).
- Etre en veille sur des secteurs sans enjeux dans l'idée de pouvoir constituer une réserve foncière propice aux échanges parcellaires
- Si une opportunité se présente (connue via les Déclarations d'Intentions d'Aliéner ou via la commission locale du foncier (action 3.2) ou par un autre biais) : se porter acquéreur des parcelles stratégiques à forts enjeux

- Sur le foncier nouvellement acquis dans le cadre de la stratégie foncière de la 3CM : rédiger des cahiers des charges pour des Baux Ruraux Environnementaux et négocier la mise en place de ces BRE avec les agriculteurs occupants pour assurer la mise en oeuvre de pratiques vertueuses
- Sur parcelles publiques, occupées par l'agriculture et situées dans des secteurs stratégiques au regard des enjeux de préservation de la ressource en eau : discuter avec les maitres d'ouvrage publics (commune généralement) de la faisabilité de mise en place de Baux Ruraux Environnementaux avec leurs locataires et les accompagner dans les démarches (rédaction d'un cahier des charges, négociation avec le locataire, recherche d'agriculteurs si foncier vacant
- Sur parcelles privées, occupées par l'agriculture et situées sur des secteurs stratégiques au regard des enjeux de préservation de la ressource en eau : identifier les principaux propriétaires (non agriculteurs) et négocier avec eux la mise en place d'Obligations Réelles Environnementales (le contrat ORE est un dispositif volontaire et contractuel qui repose sur la seule volonté des acteurs. Il permet à tout propriétaire immobilier de mettre en place une protection environnementale attachée à son bien).
- Valoriser les actions réalisées pour inciter à leur déploiement

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
- Acquisition de foncier sur zones à enjeux - Nbre de baux ruraux environnementaux signés - Nbre d'obligations réelles environnementales signées	Amélioration des pratiques agricoles par la mise en place de BRE/ORE dans les AAC

FINANCEMENTS POTENTIELS

AERMC pour acquisition sur zones à enjeux eau

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

Plan d'action de la SAAT : Action 2.1.1- Etablissement d'une stratégie foncière

Projets / compétences 3CM : GEMAPI, PCAET, développement économique

PLU communaux

ENJEU : Appui au renouvellement et à la préservation des moyens de production

OBJECTIF 2 : Préserver le foncier agricole du territoire et la ressource en eau

ACTION N°2.1.4

STRATEGIE FONCIERE A L'ECHELLE 3CM, INTEGRANT UN OBJECTIF DE PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU

RENFORCER LA PROTECTION DE CERTAINS ESPACES AGRICOLES

Porteur de projet : 3CM

Communes

Prestataire éventuel : A définir

Partenaires : CD01, communes, CDA01, SAFER, EPF

Périmètre : 3CM - sur secteurs priorités

Temporalité : MT / LT

Avancement : Non démarré

OBJECTIFS DE L'ACTION	PUBLIC CIBLE
<ul style="list-style-type: none"> - Protéger durablement la destination agricole de certains terrains soumis à de fortes pressions foncières - Assurer une protection foncière supplémentaire aux zonages d'urbanisme inscrits dans les documents reglementaires via des outils fonciers dédiés (ZAP ou PAEN) 	<ul style="list-style-type: none"> Communes Agriculteurs Propriétaires fonciers

CONTEXTE

Du fait sa localisation à proximité de la métropole lyonnaise et des axes de circulation, de son attractivité économique, le territoire de la 3 CM s'est fortement urbanisé ces dernières années afin de répondre au besoin d'une population en croissance. Ce dynamisme engendre cependant un effet de rétention foncière plus marqué sur ce secteur que sur le reste du département. Ainsi les propriétaires fonciers, et en partie les agriculteurs proches de la retraite, ne souhaitent pas vendre leur terrain dans l'espoir de voir ces derniers passer en zones constructibles et prendre de la valeur. Pour 50% de foncier agricole artificialisé, 50% sont également perdus sous forme de "consommation masquée" (parcelles acquises par des particuliers pour un usage d'agrément). Pour y remédier, la protection d'espaces agricoles spécifiques sous forme de Zones Agricoles Protégées (ZAP) ou Périmètres de Protection des Espaces Agricoles ou Naturels (PAEN) peut inscrire durablement la destination agricole de ces parcelles.

Les ZAP et PAEN sont deux outils proposés par le législateur afin de renforcer et de pérenniser les espaces agricoles : les ZAP relèvent du Code Rural et les PAEN du Code de l'Urbanisme. Ces deux dispositifs permettent de classer les espaces délimités en zone de protection qui, une fois adoptées s'imposent aux documents d'urbanisme (SCOT, PLU,..). L'établissement de tels zonages ou périmètres renforce la lisibilité sur le devenir du foncier et donne ainsi un signal fort aux propriétaires fonciers qui auraient d'éventuelles velléités spéculatives ou attentistes sur les secteurs concernés. L'éclairage apporté aux propriétaires sur l'affectation de leur patrimoine et le maintien de sa vocation agricole (ou naturel) est destinée à faciliter ainsi la mobilité foncière et les dynamiques agricoles (notamment en matière d'installation de nouveaux agriculteurs et d'agrandissement).

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Discussion avec les communes à engager dès l'étape de stratégie foncière (action 2.1.1) pour étudier l'opportunité de déploiement d'un tel outil de protection (et des enjeux de rétention/ spéculation foncière sur le ban communal)
- En fonction des retours des communes, et du foncier concerné, envisager la mise en place d'un outil de protection du foncier : choix de l'outil (ZAP ou PAEN), dimensionnement du projet, parution d'un appel d'offres pour un accompagnement via un prestataire

- Choix d'un prestataire pour délimitation du périmètre de projet (à la parcelle), concertation avec les parties prenantes (communes, exploitants, propriétaires, associations, OPA...) et établissement d'un plan d'actions

Les deux outils poursuivent le même objectif mais ont cependant quelques différences notables :

- Tout d'abord, le PAEN permet d'intégrer au delà des zones agricoles, les zones naturelles et forestières (zones N des PLU/PLUi) et d'ainsi de traiter notamment des enjeux d'interface et d'effet de lisière entre espaces agricoles et zone de massif forestier.

- De même, le PAEN s'accompagne de la mise en œuvre systématique d'un programme d'actions qui permet le soutien à des projets agricoles et d'actions agroenvironnementales. L'outil ZAP ne constitue qu'une simple servitude d'utilité publique.

- Le PAEN s'accompagne également de la mise en place d'un droit de préemption spécifique, qui permet notamment une intervention foncière renforcée en milieu périurbain où les problématiques de détournements d'usages en zone agricole peuvent être importants. Le Code de l'Urbanisme qui régit la mise en place du PAEN prévoit également le recours à l'expropriation. La ZAP, quant à elle, ne s'accompagne d'aucun levier foncier spécifique.

- Enfin, une dernière différence concerne les modalités de modification du périmètre. Le PAEN est considéré bien plus "protecteur" dans la mesure où toute réduction de l'enveloppe du périmètre nécessite un décret interministériel.

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
- Engagement dans une démarche de préservation des espaces agricoles	Délimitation d'un périmètre de protection renforcé des espaces agricoles
- Nbre d'ha agricole protégés	Protection des espaces à forts enjeux agricoles

FINANCEMENTS POTENTIELS

CD 01 (PAEN)
Communes (ZAP)

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

Plan d'action de la SAAT : Action 2.1.1- Etablissement d'une stratégie foncière
PLU communaux

ENJEU : Appui au renouvellement et à la préservation des moyens de production

OBJECTIF 3 : Anticiper le renouvellement des générations agricoles

ACTION N°3.1 METTRE EN PLACE UN COMITE LOCAL DU FONCIER

Porteur de projet : 3CM - Direction eau et assainissement et Direction Urbanisme

Périmètre : 3CM

Temporalité : CT

Prestataire éventuel : SAFER

Avancement : Non démarré

Partenaires : CDA01, CD 01, communes, EPF de l'Ain, DDT, Terre de Liens, ADDEAR, AFOCG

Lien avec intercommunalités voisines (CCMP, CCD, CCPA) selon les projets discutés

OBJECTIFS DE L'ACTION	PUBLIC CIBLE
Faire rencontrer les acteurs de l'installation et de la transmission agricole Anticiper les opportunités foncières Maintenir le foncier agricole du territoire	exploitants de plus de 50 ans, cédants, porteurs de projets

CONTEXTE

Pour faire face aux enjeux de préservation des moyens de production et de renouvellement des générations, et afin de faire vivre la stratégie foncière (identifier les opportunités foncières, faire vivre la veille foncière en place avec la réception des Déclarations d'Intentions d'Aliéner au niveau de la 3CM) et de mettre en œuvre des interventions pour préserver le foncier agricole), le comité local du foncier se conçoit comme la "cheville ouvrière" de la stratégie foncière. En tant qu'instance d'anticipation, il répond également à un besoin de partage d'informations entre les principaux acteurs du foncier (communes, SAFER, EPF, Chambre d'agriculture, Terre de Liens...) afin de pouvoir réfléchir en amont des projets fonciers.

Il doit aussi permettre d'identifier les besoins et initier des accompagnements individuels ou collectifs liés à l'installation agricole et à la transmission des fermes du territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Des comités locaux du foncier réunissant les élus, la SAFER, l'EPF, des agriculteurs (futurs cédants, porteurs de projet..) et les structures agricoles qui les accompagnent (ADDEAR, Terre de Liens, AFOCG01, Chambre d'agriculture, ...) seront organisés régulièrement (2 à 3 fois/ an) et auront pour objectif :

- discuter de la situation foncière agricole sur le territoire,
- identifier les cédants sans transmission,
- faciliter l'accès au foncier pour des porteurs de projets,
- échanger sur la fonctionnalité des espaces agricoles : échanges fonciers, travaux à prévoir
- anticiper les opportunités foncières en lien avec la stratégie agricole (protection zones à enjeux eau par exemple)
- discuter de projets initiés ou portés par les communes

Co-organisés par la 3CM et la SAFER, ces comités peuvent aussi donner lieu ensuite à des accompagnements spécifiques en fonction des besoins qui seront remontés : projet de transmission, projet agricole sur une commune, rachat d'une exploitation pour préservation de l'activité, portage foncier, accompagnement de cédants (action

3.2)... Au delà des comités, il s'agit en effet de mettre en place une véritable animation foncière, qui permette de préserver le foncier agricole et les enjeux environnementaux du territoire.

Co-organisés par la 3CM et la SAFER, ces comités peuvent aussi donner lieu ensuite à des accompagnements spécifiques en fonction des besoins qui seront remontés : projet de transmission, projet agricole sur une commune, rachat d'une exploitation pour préservation de l'activité, portage foncier, accompagnement de cédants (action 3.2)... Au delà des comités, il s'agit en effet de mettre en place une véritable animation foncière, qui permette de préserver le foncier agricole et les enjeux environnementaux du territoire.

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
- Nombre de rencontres et mobilisation - Nombre d'opportunités foncières identifiées par an	Création d'une dynamique territoriale autour des enjeux fonciers et de l'installation/transmission Accompagnements de plusieurs projets fonciers

FINANCEMENTS POTENTIELS

Caisse des Dépôts et des Consignations (selon AAP)

Actions opérationnelles émanant du comité local du foncier (remise en état parcelle, étude potentiel agronomique...) financables via le fonds de compensation

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

Plan d'action de la SAAT : Action 2.1.1- Etablissement d'une stratégie foncière

ENJEU : Appui au renouvellement et à la préservation des moyens de production

OBJECTIF 3 : Anticiper le renouvellement des générations agricoles

ACTION N°3.2

REALISER UNE ETUDE SUR LE RENOUVELLEMENT AGRICOLE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES CEDANTS

Porteur de projet : 3CM - Direction eau et assainissement et Direction Urbanisme

Périmètre : 3CM

Temporalité : CT/ MT

Prestataire éventuel : CDA01, SAFER

Avancement : Non démarré

Partenaires : Terre de Liens, AFOCG de l'Ain, ADDEAR01, Syndicats agricoles, agriculteurs

OBJECTIFS DE L'ACTION	PUBLIC CIBLE
<ul style="list-style-type: none"> - Mieux connaître la situation des exploitations agricoles du territoire en termes de transmission - Anticiper les besoins des futurs cédants pour faciliter la transmission de leur ferme 	Cédants, , exploitants de plus de 50 ans

CONTEXTE

La préservation de la Surface Agricole Utile, le maintien du nombre d'exploitations et de la pluralité des systèmes de production présents sur le territoire sont directement lié à la question du renouvellement des générations agricoles .Aujourd'hui, 61 % des exploitants ont plus de 50 ans, ce qui positionne la question de la succession des exploitants comme un enjeu essentiel à l'échelle de la SAAT de la 3CM et 24% ont plus de 60 ans (données RGA 2020). Pour le territoire de la 3CM, ce sont 950 ha, soit 16% de la SAU, qui sont prioritairement concernés par cet enjeu (exploitant de plus de 60 ans) et qui pourraient changer de main dans les années à venir.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Recensement des exploitants de plus de 50 ans sur le territoire de la 3CM et diagnostic de la situation de transmission (approfondissement données RGA 2020, entretiens bilatéraux avec les cédants identifiés....)
- Réfléchir si besoin des changements de productions, des regroupements parcellaires, des échanges fonciers.... Pour améliorer la fonctionnalité et la transmissibilité des exploitations.

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
- liste d'exploitants "cibles" (de plus de 50 ans) réalisée	Anticipation des départs en retraite Identification de cédants ayant besoin d'un accompagnement pour leur transmission Mise en lien cédants et porteurs de projet

FINANCEMENTS POTENTIELS

Fonds de compensation

Région / Etat via financement AITA (accompagnement de l'installation et de la transmission en agriculture /individuel et collectif)

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

Plan d'action de la SAAT : Action 2.1.1- Etablissement d'une stratégie foncière, Action 3.2 - Comité local du foncier
Lien avec études renouvellement réalisées sur CCD et CCMP

ENJEU : Appui au renouvellement et à la préservation des moyens de production

OBJECTIF 3 : Anticiper le renouvellement des générations agricoles

ACTION N°3.3 ACCOMPAGNER LES CEDANTS DANS LEUR TRANSMISSION

Porteur de projet : 3CM - Direction eau et assainissement et Direction Urbanisme

Périmètre : 3CM

Temporalité : CT

Prestataire éventuel : ADDEAR01, Terre de Liens, CA01

Avancement : Non démarré

Partenaires : CDA01, CD 01, Terre de Liens, ADDEAR de l'Ain, DDT, communes,

OBJECTIFS DE L'ACTION	PUBLIC CIBLE
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les exploitants de plus de 50 ans à l'importance de l'anticipation de la transmission : « cultiver l'esprit de la transmission » - Anticiper et accompagner les besoins en installation/ transmission agricole 	exploitants de plus de 50 ans, cédants, porteurs de projets

CONTEXTE

Pour faire face aux enjeux de renouvellement (61 % des exploitants ont plus de 50 ans sur la 3CM d'après le RGA2020), et afin de faire vivre la stratégie foncière (identifier les opportunités foncières, mettre en œuvre des interventions pour préserver le foncier agricole), la 3CM prévoit la mise en place d'un comité local du foncier. Au delà de cette instance d'échanges, des actions opérationnelles pourront être déployées pour accompagner les agriculteurs sur le terrain sur cette question du renouvellement agricole. Elle fait également suite à l'étude sur le renouvellement qui aura permis de bien identifier les exploitants concernés par cette problématique.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien direct avec les actions 3.1 (comité local foncier) et 3.2 (étude sur le renouvellement agricole), cette action vise à permettre un accompagnement "à la carte" des cédants agricoles dans leur transmission :

- identification des cédants ayant besoin d'un accompagnement/ appui dans leur transmission via le comité local du foncier
- proposition d'un accompagnement individuel (audit transmission, analyse technico-économique, mise en lien avec des porteurs de projets, rédaction d'une annonce...)
- Organisation de rencontres collectives de cédants pour échange entre pairs sur des thématiques sélectionnées en fonction des besoins remontés lors de l'étude sur le renouvellement : les aspects juridiques et financiers, les retours d'expérience de passation, la recherche de porteurs de projet, la mise en place d'un parainage...
- Organisation de rencontres collectives entre porteurs de projets et cédants, mise en lien

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - nombre de cédants accompagnés par an - nbre de mise en lien cédants/ porteurs de projets - nombre de réunions installation/ transmission organisées sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner des cédants dans leur transmission - Installation de porteurs de projet - Maintien de la SAU et du nombre d'exploitations sur le territoire

FINANCEMENTS POTENTIELS

Formations des agriculteurs : financement via le fonds VIVEA

Région / Etat via financement AITA (accompagnement de l'installation et de la transmission en agriculture /individuel et collectif)

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

Plan d'action de la SAAT : Action 3.1 - Comité local du foncier et action 3.2 – étude sur le renouvellement agricole

Lien avec stratégie foncière et accompagnement proposé sur la sur la CC Dombes

Articulation avec les dispositifs et acteurs de l'I/T du département

ENJEU : Appui au renouvellement et à la préservation des moyens de production	OBJECTIF 3 : Anticiper le renouvellement des générations agricoles
--------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------

ACTION N°3.4 METTRE EN PLACE UN ESPACE TEST AGRICOLE

<i>Porteur de projet : A définir</i>	<i>Périmètre : 3CM</i>
<i>Prestataire éventuel : A définir</i>	<i>Temporalité : MT</i>
<i>Partenaires : SAFER, CDA01, Terre de Liens, AFOCG 01, ADDEAR01, Etablissements d'enseignement agricole</i>	<i>Avancement : Non démarré</i>

OBJECTIFS DE L'ACTION - Favoriser la professionnalisation et l'installation de porteurs de projet hors cadre familial sur le territoire de la 3CM	PUBLIC CIBLE Porteurs de projets hors cadre familial
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

CONTEXTE

Face à la baisse du nombre d'installations, le renouvellement des générations en agriculture devra nécessairement compter sur des actifs extérieurs au monde agricole. Cette population, qu'on qualifie de « hors cadre familial » (HCF), représente aujourd'hui un tiers des installations et incite à repenser leur accompagnement, du fait de ses spécificités et des difficultés qu'elle rencontre pour intégrer la profession. Les espaces-tests se sont développés pour aider ces porteurs de projets agricoles qui n'ont pas la possibilité de tester concrètement le fonctionnement d'une exploitation, puisqu'ils n'en sont pas héritiers. Ce dispositif leur propose des moyens spécifiques pour tester grandeur nature les activités qu'ils comptent développer dans le futur. Ainsi en proposant un cadre juridique approprié, un conseil personnalisé et des moyens de production, les espaces-tests viennent compléter la gamme des outils d'accompagnement à l'installation.

Sur le département de l'Ain, plusieurs intercommunalités réfléchissent au déploiement de ce dispositif : maraîchage diversifié sur Grand Bourg Agglo, élevage dans la Dombes. Un espace test sur les filières grandes cultures/cultures légumières permettrait de compléter l'offre départemental et serait en adéquation avec les productions du territoire de la 3CM et les exploitations concernées par la transmission.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En fonction des opportunités foncières identifiées au sein du comité local du foncier, des volontés affichées dans la stratégie d'intervention foncière et des besoins d'accompagnement des cédants et des porteurs de projets, la mise en œuvre d'un espace test pourra être envisagée :

- Co-construction du projet avec les structures qui accompagnent les porteurs de projets et les cédants en partenariat avec les intercommunalités voisines
- Recherche de financements pour le fonctionnement de l'espace test (animation/ formation) et l'aménagement des parcelles (dont investissement matériel)
- Aménager les parcelles pour permettre l'accueil de porteurs de projet selon certaines conditions
- Rédaction d'un cahier des charges et lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour le recrutement de porteurs de projet intéressés

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
- ouverture d'un espace test sur le territoire - 1 ou plusieurs porteur(s) de projet identifié pour faire vivre cet espace test	- Aider l'installation de plusieurs porteurs de projet hors cadre familial sur le territoire

FINANCEMENTS POTENTIELS

Fonds de compensation agricole

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

Plan d'action de la SAAT : Action 2.1.1- Etablissement d'une stratégie foncière, Action 3.1 - Comité local du foncier
Action 3.2 – étude sur le renouvellement agricole
Projet de territoire
Espace test agricole sur les autres territoires de l'Ain

ENJEU : Adaptation des systèmes agricoles au changement climatique et à la transition écologique
OBJECTIF 4 : Accompagner la transition agricole dans le cadre du changement climatique (restauration des ressources)

ACTION N°4.1

AMELIORER LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE SUR LES VOLUMES D'EAU PRELEVES

Porteur de projet : 3CM

Périmètre : 3CM

Prestataire éventuel :

Temporalité : MT

Partenaires : ASIA sur le volet agricole, délégataire (SOGEDO), AERMC

Avancement : En cours

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Encourager la sobriété hydrique auprès des principaux usagers de l'eau : citoyens, agriculteurs, industriels/artisans
- Améliorer la connaissance sur les volumes prélevés afin de suivre la consommation eau eau pour l'ensemble des usages : AEP (Approvisionnement en Eau Potable), Agricole, Industriel
- Sensibiliser l'ensemble des habitants du territoire

PUBLIC CIBLE

Usagers de l'eau

CONTEXTE

Le suivi des prélèvements et des consommations d'eau sur le territoire concerne l'ensemble des usages de l'eau. Lors de la construction de la stratégie, il est apparu que la connaissance sur les prélèvements était à améliorer.

Concernant l'alimentation en eau potable, d'ici fin 2025, l'ensemble des abonnés de la 3CM disposeront d'un compteur en télérelève afin de disposer d'un suivi en temps réel et donc d'être acteur de sa consommation. Par ailleurs, d'autres actions sont menées en parallèle par la 3CM dans le cadre de son contrat de délégation de service public à savoir des campagnes annuelles de recherche de fuites sur l'ensemble de son réseau, l'amélioration de la sectorisation des réseaux, ... dans l'objectif d'améliorer le rendement des réseaux d'eau potable.

L'ASIA réalise chaque année un suivi des volumes prélevés au niveau de ses puits d'irrigation et mène en parallèle des actions d'amélioration des rendements de ses réseaux d'irrigation.

Par ailleurs, tous les prélèvements d'eau à usage agricole et industriel sont déclarés auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Le suivi de ces données sur l'ensemble du territoire permettra d'avoir une vision de l'ensemble des prélèvements sur les ressources en eau du territoire ainsi que leur évolution dans le temps.

Ces informations pourront venir alimenter les actions de communication menées par la 3CM auprès de l'ensemble des usagers. La 3CM s'attachera à encourager la sobriété hydrique auprès des usagers de son territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Recenser l'ensemble des données disponibles sur le territoire auprès de l'Agence de l'Eau en respectant la confidentialité des données collectées
- Contextualiser l'analyse des volumes prélevés tous les ans, afin de tenir compte du contexte climatique et des restrictions appliquées
- Communiquer auprès de l'ensemble des usagers sur les enjeux de la sobriété hydrique et l'évolution des volumes prélevés

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none">- Volumes prélevés par usages sur l'ensemble du territoire- nombre de communications réalisées auprès e l'ensemble des usagers sur la thématique	<ul style="list-style-type: none">- Suivi pluriannuel des volumes bruts annuels prélevés par usage et analyse critique (contexte climatique et restrictions)

FINANCEMENTS POTENTIELS

3CM

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

PGSSE 3CM
PTGE CC Dombes
Suivi ASIA

ENJEU : Adaptation des systèmes agricoles au changement climatique et à la transition écologique
OBJECTIF 4 : Accompagner la transition agricole dans le cadre du changement climatique (restauration des ressources)

ACTION N°4.2.1 **SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC AUX ENJEUX DE L'EAU**
DIFFUSER DES INFORMATIONS EAU DANS LES CANAUX DE COMMUNICATION EXISTANTS

Porteur de projet : 3CM - Direction Eau-Assainissement et Direction communication
Périmètre : 3CM
Temporalité : CT
Prestataire éventuel :
Avancement : En cours
Partenaires : entreprises (via Matinales des dirigeants), ASIA, agriculteurs du territoire, communes, AERMC

<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le grand public aux enjeux de l'eau : d'où vient l'eau ? Quels sont les usages de l'eau ? Comment agir pour protéger l'eau ? - Faire du lien entre les acteurs du territoire et en particulier les agriculteurs et les habitants 	<p>PUBLIC CIBLE</p> <p>Les habitants de la 3CM</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------

CONTEXTE

Les rencontres réalisées lors de la construction de la stratégie révèlent l'importance de partager la connaissance sur l'alimentation en eau potable avec le grand public et ainsi de sensibiliser les habitants aux problématiques de production de l'eau et de les impliquer dans les actions de préservation. Les enjeux de qualité et de quantité doivent être explicités à la population afin qu'elle se sente concernée.

Cette action vise également à valoriser les actions des exploitants agricoles en particulier auprès du grand public et est en lien avec l'action 7.1 (mettre en oeuvre un plan de communication).

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Vulgariser les connaissances hydrogéologiques connues du secteur afin d'expliquer aux habitants "d'où vient l'eau du robinet"
- Recenser les initiatives positives autour de la gestion de l'eau auprès des différents usagers du territoire (entreprises, agriculteurs / ASIA, particuliers, communes)
- Intégrer ces éléments dans différents supports de communication existants (bulletin d'information, sites internet) des différentes collectivités du territoire (3CM, communes)

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
---------------------	--------------------

<p>Nb de bulletins d'information sur le territoire, toutes collectivités confondues</p> <p>Nb de pages sur le site 3CM créées et mises à jour, nbre de post sur les réseaux sociaux</p>	<p>- Création de lien entre le grand public et les agriculteurs</p> <p>- Baisse des consommations en eau potable et particulièrement en période de sécheresse</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

FINANCEMENTS POTENTIELS

AERMC - contrat eau et climat

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

Plan d'action de la SAAT : Action 4.1 - améliorer la connaissance sur les volumes d'eau prélevés et Actions de communication (7.1 et 7.3)

ENJEU : Adaptation des systèmes agricoles au changement climatique et à la transition écologique
OBJECTIF 4 : Accompagner la transition agricole dans le cadre du changement climatique (préservation des ressources)

ACTION N°4.2.2 **SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC AUX ENJEUX DE L'EAU**
ORGANISER DES TEMPS DE RENCONTRE ENTRE LES DIFFERENTS USAGERS DE L'EAU

Porteur de projet : 3CM - Direction Eau-Assainissement et Direction communication
Périmètre : 3CM
Temporalité : CT
Prestataire éventuel :
Avancement : Non démarré
Partenaires : entreprises, ASIA, agriculteurs du territoire, communes

OBJECTIFS DE L'ACTION	PUBLIC CIBLE
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le grand public aux enjeux de l'eau : d'où vient l'eau ? Quels sont les usages de l'eau ? Comment agir pour protéger l'eau ? - Faire du lien entre les acteurs du territoire et en particulier les agriculteurs et les habitants 	Grand public, professionnels (artisans, industriels...), agriculteurs

CONTEXTE

Les rencontres réalisées lors de la construction de la stratégie révèlent l'importance de partager la connaissance sur l'alimentation en eau potable avec le grand public et ainsi de sensibiliser les habitants aux problématiques de production de l'eau et de les impliquer dans les actions de préservation. Les enjeux de qualité et de quantité doivent être explicités à la population afin qu'elle se sente concernée.

Cette action vise également à valoriser les actions des exploitants agricoles en particulier auprès du grand public et est en lien avec l'action 7.1 (mettre en oeuvre un plan de communication)

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Mobiliser des acteurs pour venir témoigner des actions mises en œuvre sur la gestion de l'eau (en lien avec l'action 4.2.1 - Diffusion d'informations Eau)
- Organiser un temps convivial d'échange, basé sur des témoignages et une présentation de la gestion de l'eau par la 3CM. Ce temps convivial pourrait être organisé en salle, ou chez un professionnel (agriculteur ou industriel).

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
Nb de rencontres organisées / an	<ul style="list-style-type: none"> - Création de lien entre le grand public et les agriculteurs - Baisse des consommations en eau potable et notamment en période de sécheresse

Nb de personnes mobilisées pendant ces rencontres (par typologie d'acteurs)	
-----------------------------------------------------------------------------	--

FINANCEMENTS POTENTIELS

AERMC - contrat eau et climat

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

Action 7.1 - mise en œuvre d'un plan de communication

ENJEU : Adaptation des systèmes agricoles au changement climatique et à la transition écologique
OBJECTIF 4 : Accompagner la transition agricole dans le cadre du changement climatique (restauration des ressources)

ACTION N°4.3.1

ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS A S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE TOUT EN RESTAURANT LA RESSOURCE EN EAU
ANIMER UN GROUPE TECHNIQUE POUR REpondre AUX ENJEUX EAU

Porteur de projet : 3CM - Direction Eau-Assainissement et Direction communication
Périmètre : 3CM AAC Balan
Prestataire éventuel : AAC Pizay
Partenaires : Oxyane, Ets Bernard, Maison Cholat, Chambre d'agriculture de l'Ain, ADABio, Arvalis- St Ex Innov, (AAC Thil si convention de délégation de maîtrise d'ouvrage)
Conseillers techniques indépendants
Agence de l'Eau
EPCI voisins
Temporalité : CT
Avancement : En cours

OBJECTIFS DE L'ACTION	PUBLIC CIBLE
<ul style="list-style-type: none"> - Porter en interne à la 3CM la sensibilisation et l'animation d'un groupe technique "eau" composé des agriculteurs et des partenaires techniques agricoles - Valoriser les systèmes d'exploitations rendants déjà des services pour l'eau - Animer des temps collectifs réunissant les exploitations les plus concernées par les AAC, pour faire émerger des actions agricoles qui permettent de mobiliser les agriculteurs sur les volets qualitatifs et quantitatifs 	<p>Agriculteurs</p>

CONTEXTE

La 3CM dispose de plusieurs ressources en eau potable provenant de la nappe des cailloutis de la Dombes et de la nappe d'accompagnement du Rhône. Ces ressources rencontrent des problématiques de qualité notamment vis-à-vis des nitrates et des pesticides. A ce titre, les captages de Balan et de Thil (ce dernier est situé hors territoire 3CM mais son AAC s'étend sur une bonne moitié du territoire de la 3CM) ont été classés comme prioritaires au titre du Grenelle. Un programme d'actions a été mis en oeuvre de 2014 à 2022. Une poursuite des actions visant à restaurer la qualité de l'eau s'avère nécessaire au regard de l'évolution des données qualité mesurées, mais également de l'émergence des nouvelles molécules analysées dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire.

Par ailleurs, la ressource de la nappe des cailloutis de la Dombes subit depuis de nombreuses années une baisse de son niveau piézométrique, qui a entraîné sur ces dernières années des difficultés d'approvisionnement en eau potable à Pizay. Cette baisse du niveau de la nappe se traduit par des limitations d'usage dans le cadre des arrêtés sécheresse émis par la Préfecture de l'Ain, soulevant l'inquiétude des exploitants agricoles.

Enfin, le territoire de la 3CM est touché par des épisodes de plus en plus fréquents de fortes pluies générant ruissellement, coulées de boues, inondations et impactant les terres agricoles et les zones habitées.

Le défi pour la 3CM est donc de sensibiliser et d'accompagner les exploitations agricoles du territoire dans l'objectif de s'adapter au changement climatique tout en préservant notre bien commun qu'est l'eau.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Cibler les agriculteurs à rencontrer en identifiant les exploitations situées dans les secteurs les plus vulnérables identifiés dans les aires d'alimentation de captages
- Rencontrer individuellement les agriculteurs sur les AAC par l'animation 3CM : présentation des enjeux Eau et échange sur les pratiques des agriculteurs, notamment celles vertueuses pour la ressource en eau
- Synthétiser les initiatives et les besoins des agriculteurs pour intégrer la question de l'eau quantitative ET qualitative dans leurs logiques d'action
- Valoriser l'ensemble des actions (essais, expérimentations, ...) déjà réalisés sur le territoire visant à limiter l'impact des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau : groupes DEPHY, groupes 30000, Avenir Dombes Sol, projets de coopératives notamment OXYANE/ St Ex Innov, mais aussi des initiatives d'exploitants) : visites d'exploitations, tour de plaine, démonstration de matériel, etc...
- Sur la base de ces retours d'expérience et des besoins remontés par les agriculteurs, identifier les expérimentations à mettre en oeuvre, ainsi que les porteurs de projet, les partenaires techniques et financiers pour leur réalisation

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none">- nbre d'agriculteurs rencontrés annuellement et SAU correspondante- nbre d'actions d'animation individuelles et collectives réalisées- nb de partenaires mobilisés en prestation pour la coanimation des temps collectifs et individuels	<ul style="list-style-type: none">- Rencontre des exploitants agricoles concernés tous les 2 ans- Emergence d'expérimentations à mettre en oeuvre avec les partenaires techniques

FINANCEMENTS POTENTIELS

AERMC- contrat eau et climat

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

Dynamique de groupe existante portée par les OPA

Continuité des actions 3CM sur l'animation captages prioritaires et au sein de la commission agricole

ENJEU : Adaptation des systèmes agricoles au changement climatique et à la transition écologique
OBJECTIF 4 : Accompagner la transition agricole dans le cadre du changement climatique (restauration des ressources)

ACTION N°4.3.2

ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS A S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE TOUT EN RESTAURANT LA RESSOURCE EN EAU

ANIMER DES ACTIONS AGRICOLES VISANT A REDUIRE LA FUITE DES NITRATES VERS LA NAPPE

<i>Porteur de projet :</i> 3CM	<i>Périmètre :</i> AAC Balan
<i>Prestataire éventuel :</i> Conseiller technique indépendant, OPA, Chambre d'agriculture	AAC Pizay (AAC Thil si convention de délégation de maîtrise)
<i>Partenaires :</i> Centre de ressource captage (OFB), Oxyane, Etsd'ouvrage Bernard, Maison Cholat, Chambre d'agriculture de l'Ain, ADABio, Arvalis, St Ex Innov, Conseillers indépendants	<i>Temporalité :</i> CT
Agence de l'Eau	<i>Avancement :</i> Non démarré

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Réduire le lessivage des nitrates des champs agricoles vers les nappes.
- Construire et animer une gestion dynamique dans une logique de résultat sur la qualité de l'eau

PUBLIC CIBLE

Agriculteurs

CONTEXTE

Le territoire de la 3CM est concerné par plusieurs aires d'alimentation de captages prioritaires au titre du Grenelle en raison de teneurs en nitrates et pesticides élevées. Il s'agit des puits de Balan et de Thil. Par ailleurs, le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine réalisé au niveau des puits de Béliigneux, Pizay et Sainte-Croixet des sources de La Boisse montre la présence de nitrates et pesticides dans nos ressources en eau. Ces dernières années, une tendance à l'augmentation des concentrations en nitrates dans les eaux souterraines a été observée malgré la mise en oeuvre de pratiques agricoles plus vertueuses pour la préservation de la ressource en eau.

Il s'avère donc nécessaire d'être plus ambitieux pour construire avec les agriculteurs et les OPA des projets visant à réduire la fuite des nitrates dans la nappe. De nombreux essais ont été menés dans différents territoires pilotes en France. L'objectif est donc de se baser sur les résultats obtenus afin de co-construire un projet répondant aux objectifs du territoire afin d'accompagner les agriculteurs dans une transition de leur système cultural.

Ce type de projet collectif répond également au souhait des agriculteurs d'être accompagnés techniquement et financièrement dans l'évolution de leurs pratiques.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Définir les objectifs de qualité d'eau attendus (diminution de la concentration en nitrates dans l'eau brute)

- Construire en partenariat avec les agriculteurs, les OPA et les conseillers techniques, un Reliquat Entrée Hiver (REH) objectif permettant de produire de l'eau de qualité vis à vis des nitrates (cf centre de ressource captage)
Point d'attention : compte tenu de la complexité des transferts, l'objectif REH fixé est plus un repère pour les exploitants qu'une représentation de la réalité.
- Concevoir le "tableau de bord" avec les agriculteurs, afin de construire les indicateurs intermédiaires sur les pratiques agricoles à mettre en place pour atteindre l'objectif de REH fixé
- Mettre en place un réseau de suivi des REH, support d'animation pour accompagner les agriculteurs dans un processus d'amélioration continue (et non pour recueillir de la donnée)
- Animer le processus de gestion dynamique, alternant des temps de debrief individuels et collectifs avec les agriculteurs.

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none">- nbre d'agriculteurs mobilisés / actions / an- nbre d'actions d'animation collectives réalisées / an- nb de partenaires mobilisés en prestation pour la coanimation des temps collectifs	<ul style="list-style-type: none">- un Reliquat Entrée d'Hiver (REH) seuil permettant de viser une eau de qualité au captage- 50 exploitations engagées dans mesures REH- 50 exploitations rencontrées individuellement / an pour restitution des REH et échanges sur pratiques de desherbage

FINANCEMENTS POTENTIELS

AERMC - contrat eau et climat

Fonds de compensation

Fonds pour la planification écologique

AAP Ecophyto DRAAF

CNR

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

Action qui découle de l'action 4.3.1

Centre de ressource captages : Atelier conception de systèmes de cultures

ENJEU : Adaptation des systèmes agricoles au changement climatique et à la transition écologique
OBJECTIF 4 : Accompagner la transition agricole dans le cadre du changement climatique (restauration des ressources)

ACTION N°4.3.3
ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS A S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE TOUT EN RESTAURANT LA RESSOURCE EN EAU
CONCEVOIR ET DEPLOYER DES SYSTEMES DE CULTURES MOINS GOURMANDS EN EAU ET TENDANT VERS LE "ZERO PHYTOS" (BNI, AB, ETC...)

<i>Porteur de projet :</i> 3CM	<i>Périmètre :</i> AAC Balan
<i>Prestataire éventuel :</i> Conseiller technique indépendant, Chambre d'agriculture, ADABio	AAC Pizay (AAC Thil si convention de délégation de maîtrise d'ouvrage)
<i>Partenaires :</i> Centre de ressource captage (OFB), Oxyane, Ets Bernard, Maison Cholat, Chambre d'agriculture de l'Ain, ADABio, Arvalis, St Ex Innov, Conseillers indépendants	<i>Temporalité :</i> MT
	<i>Avancement :</i> Non démarré

OBJECTIFS DE L'ACTION - Réduire la fuite des pesticides vers les nappes - Concevoir des systèmes de cultures bas intrants économes en eau	PUBLIC CIBLE Agriculteurs
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------

CONTEXTE

Aujourd'hui, sur la 3CM, l'eau captée pour l'alimentation en eau potable dans l'ensemble de nos captages présente des traces de produits phytosanitaires à des concentrations dépassant parfois les seuils réglementaires. Chaque année de nouvelles molécules sont analysées dans le cadre du contrôle sanitaire et sont très souvent retrouvées dans les eaux captées.

Les systèmes agricoles sont aujourd'hui très dépendants de la chimie pour la gestion de l'enherbement et des ravageurs sur les parcelles. L'emploi de produits phytosanitaires a l'avantage de présenter un rapport cout / efficacité à ce jour très avantageux.

Cependant, le panel de molécules homologuées diminue depuis une dizaine d'année, amplifiant d'autant les problématiques de résistance et ainsi diminuant l'efficacité de ces mêmes produits. De nouvelles impasses techniques, notamment sur le desherbage, sont constatées tous les ans.

Le travail sur les alternatives aux produits phytosanitaires est dynamique sur le territoire avec la présence de nombreux collectifs (AB, groupe DEPHY plaine de l'Ain, groupe 30 000 de la plaine, groupe Avenir Dombes Sols).

Par ailleurs, la nappe des cailloutis de la Dombes, alimentant les captages d'eau potable de Pizay, Sainte-Croix et les sources de La Boisse et de la Pyre à Béligneux, est une ressource en eau en fort déficit quantitatif et notamment sur son versant sud où les restrictions d'usage sont maintenues tout au long de l'année.

En parallèle de la réflexion portée sur le transfert des nitrates, il est donc nécessaire de travailler également sur l'utilisation des produits phytosanitaires et sur les besoins en eau, afin d'accompagner les exploitants vers le changement de pratiques.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans la continuité de la dynamique initiée dans les différents groupes visant à réduire le recours aux produits phytosanitaires, la valorisation, le partage de connaissance permettront de concevoir des systèmes de cultures bas intrants afin de limiter les pertes des substances actives et dérivés vers les masses d'eau.

Différentes échelles de travail sont nécessaires : de l'itinéraire technique d'une culture donnée à l'intégration de cultures à bas niveau d'intrants, permettant de diversifier les assolements, mais également créer des zones de dilution sur l'ensemble de l'AAC.

- Animer des ateliers de conception de systèmes de cultures sans herbicides mobilisant l'ensemble des leviers : désherbage mécanique, stratégies d'évitement, diversification de l'assolement, intégration de cultures bas niveau d'intrants. Ces cultures à bas niveau d'intrants doivent également viser l'objectif d'être économe en eau (cf PTGE de la Dombes)
- Identifier les points durs pour travailler sur les pistes pour dépasser les freins actuels : expérimentation, besoins en investissement, accompagnement pour la gestion du risque,...
- Constituer un groupe d'exploitants volontaires pour répondre au prochain appel à projet de l'AERMC sur la mise en place de cultures à bas niveau d'intrants afin de bénéficier d'un accompagnement financier

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
- nbre d'agriculteurs mobilisés / actions / an - nbre d'actions d'animation collectives réalisées / an - nb de partenaires mobilisés en prestation pour la coanimation des temps collectifs	- 1 atelier collectif (conception de Systèmes de Cultures sans herbicides, sans eau) - 2 visites d'exploitations, de parcelles - Constitution d'un groupe d'exploitants volontaires pour répondre à l'AAP BNI de l'AERMC

FINANCEMENTS POTENTIELS

AERMC (contrat eau et climat, AAP BNI)

Fonds de compensation

Fonds pour la planification écologique

AAP Ecophyto DRAAF

CNR

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

Action qui découle de l'action 4.3.1

En cohérence avec les objectifs du PTGE de la Dombes

En cohérence avec l'objectif 6 : soutenir des filières rémunératrices & qui préservent l'eau

Lien fort avec le projet de territoire de la 3CM

Action qui amènera la m

ENJEU : Adaptation des systèmes agricoles au changement climatique et à la transition écologique
OBJECTIF 4 : Accompagner la transition agricole dans le cadre du changement climatique (restauration des ressources)

ACTION N°4.3.4

ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS A S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE TOUT EN RESTAURANT LA RESSOURCE EN EAU

VALORISER L'EVOLUTION VERS DES PRATIQUES RESPECTUEUSES DE LA RESSOURCE EN EAU PAR DES RETRIBUTIONS FINANCIERES

Porteur de projet : 3CM
Périmètre : AAC
Prestataire éventuel : Conseiller technique indépendant, OPA, Chambre d'agriculture
Temporalité : MT
Partenaires : Centre de ressource captage (OFB), Oxyane, Ets Bernard, Maison Cholat, Chambre d'agriculture de l'Ain, ADABio, Arvalis, St Ex Innov, Conseillers indépendants
Avancement : Non démarré
Agence de l'Eau
EPCI voisins

OBJECTIFS DE L'ACTION	PUBLIC CIBLE
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner financièrement les changements de pratiques / systèmes mis en œuvre par les agriculteurs volontaires - Inciter des exploitants difficiles à mobiliser sur l'enjeu eau au travers des animations agricoles, à s'engager dans une transition - Valoriser au travers d'une rémunération, les services rendus par l'agriculture sur les enjeux eau 	<p>Agriculteurs</p>

CONTEXTE

La sensibilisation sur les enjeux eau et l'accompagnement technique sont indispensables à la construction d'une dynamique territoriale visant à protéger la ressource en eau (cf actions 4.3.1 et 4.3.2).

Cependant, un levier financier permettant d'inciter à la prise de risque pour opérer les changements de pratiques, au delà de l'expérimentation, est également nécessaire pour valoriser les services rendus par l'agriculture pour reconquérir la ressource en eau.

Dans le cadre de son 12ème programme, l'AERMC renouvelle son soutien financier dans l'accompagnement des Paiements pour Services Environnementaux. Ce dispositif d'aides rémunère les services environnementaux rendus par les agriculteurs et incite à la performance environnementale des systèmes d'exploitation agricole. Il contribue ainsi directement à la transition agro-écologique des exploitations. Un nouvel appel à projet (AAP) est attendu courant 2025. Les thématiques ciblées dans cet AAP seront toujours la reconquête de la qualité de l'eau, mais aussi les enjeux quantitatifs de l'eau et la préservation, reconquête de zones humides.

En complémentarité avec l'accompagnement technique (actions 4.3.1, 4.3.2, 4.3.3), un travail sur la valorisation par les débouchés de ces pratiques est indispensable pour pérenniser les changements (ces éléments sont abordés dans les objectifs 6 et 8 de la stratégie).

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Constituer un groupe d'agriculteurs volontaires pour s'engager dans le cadre du future AAP PSE lancé par l'AERMC courant 2025
- Identifier les porteurs de projets privés dont les objectifs visés sont l'accompagnement des exploitations vers la transition écologique, et étudier la possibilité d'un accompagnement financier si des agriculteurs de notre territoire sont engagés.

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
- Nb et % d'exploitations engagées / éligibles - SAU et % engagées / éligible - Montant et Part du budget prévisionnel dépensé	- % SAU concernée par un dispositif visant à engager une transition écologique de l'exploitation

FINANCEMENTS POTENTIELS

AERMC

Fonds de compensation

CNR

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

En lien avec l'ensemble des actions de l'objectif 4 et l'action 2.1.1 – stratégie foncière PSE mis en place sur les territoires voisins, notamment Dombes et Bugey

ENJEU : Adaptation des systèmes agricoles au changement climatique et à la transition écologique
OBJECTIF 4 : Accompagner la transition agricole dans le cadre du changement climatique (restauration des ressources)

ACTION N°4.3.5

ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS A S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE TOUT EN RESTAURANT LA RESSOURCE EN EAU

REALISER UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES EXPLOITATIONS ENGAGEES DANS UN CHANGEMENT DE LEUR SYSTEME CULTURAL

Porteur de projet : 3CM

Périmètre : AAC

Prestataire éventuel : conseillers techniques

Temporalité : MT

Partenaires : Oxyane, Ets Bernard, Maison Cholat, Chambre d'agriculture de l'Ain, ADABio, Arvalis, St Ex Innov, Conseillers indépendants

Agence de l'Eau

EPCI voisins

OBJECTIFS DE L'ACTION

Aider les exploitants agricoles dans leur transition agro-écologique

PUBLIC CIBLE

Agriculteurs

CONTEXTE

La 3CM dispose de plusieurs ressources en eau potable provenant de la nappe des cailloutis de la Dombes et de la nappe d'accompagnement du Rhône. Ces ressources rencontrent des problématiques de qualité notamment vis-à-vis des nitrates et des pesticides. A ce titre, les captages de Balan et de Thil (ce dernier est situé hors territoire 3CM mais son AAC s'étend sur une bonne moitié du territoire de la 3CM) ont été classés comme prioritaires au titre du Grenelle. Un programme d'actions a été mis en oeuvre de 2014 à 2022. Une poursuite des actions visant à restaurer la qualité de l'eau s'avère nécessaire au regard de l'évolution des données qualité mesurées, mais également de l'émergence des nouvelles molécules analysées dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire.

Par ailleurs, la ressource de la nappe des cailloutis de la Dombes subit depuis de nombreuses années une baisse de son niveau piézométrique, qui a entraîné sur ces dernières années des difficultés d'approvisionnement en eau potable à Pizay. Cette baisse du niveau de la nappe se traduit par des limitations d'usage dans le cadre des arrêtés sécheresse émis par la Préfecture de l'Ain, soulevant l'inquiétude des exploitants agricoles.

Enfin, le territoire de la 3CM est touché par des épisodes de plus en plus fréquents de fortes pluies générant ruissellement, coulées de boues, inondations et impactant les terres agricoles et les zones habitées.

Le défi pour la 3CM est donc de sensibiliser et d'accompagner les exploitations agricoles du territoire dans l'objectif de s'adapter au changement climatique tout en préservant notre bien commun qu'est l'eau.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Accompagnement individuel des exploitants visant à adapter leur système cultural aux enjeux du changement climatique et de la reconquête de la ressource en eau

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
% SAU dans les AAC des exploitations engagées dans cet accompagnement individuel	Nombre d'agriculteurs accompagnés individuellement

FINANCEMENTS POTENTIELS

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

En lien avec les actions de l'objectif 4

ENJEU : Adaptation des systèmes agricoles au changement climatique et à la transition écologique OBJECTIF 5 : Réaménager le territoire pour préserver l'eau

ACTION N°5.1

PLANTER DES HAIES BOCAGERES

<i>Porteur de projet : 3CM</i>	<i>Périmètre : Bassin versant de rivière</i>
<i>Prestataire éventuel : Mission Haies</i>	<i>SBV prioritaire</i>
<i>Partenaires : Chambre d'agriculture, CNR</i>	<i>Temporalité : CT</i>
	<i>Avancement : En cours</i>

<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter les phénomènes d'érosion/lessivage des sols agricoles - Favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol en la ralentissant - Inciter les exploitants à mettre en place et entretenir des haies 	<p>PUBLIC CIBLE</p> <p>Agriculteurs</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------

CONTEXTE

Des phénomènes de coulées de boue importants sont observés sur le territoire. Ces coulées de boues ont des impacts sur la protection des biens et des personnes et sur la ressource en eau. Afin d'y remédier, 32 ha de bandes enherbées ont été financées par la 3CM aux exploitants concernés par des parcelles en bord de cotière. Un schéma directeur des haies a également été élaboré en 2024. Celui-ci définit des secteurs à enjeux, et des objectifs de plantation ont été fixés à l'horizon 2030.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Identifier les secteurs de plantations pertinents pour viser une efficacité sur l'eau--> lien avec la stratégie foncière 2.1.1
- Présenter les secteurs pertinents pour viser une efficacité sur l'eau aux exploitants (entretien individuels et commission agricole)
- Conventionnement avec les exploitants et les propriétaires pour s'assurer de la pérennité de la haie
- Valorisation et communication sur les bienfaits de la haie

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
- Km linéaire de haie implanté	5 km de haie plantée en 2025
- % zones à enjeu aménagés	30 km de haie plantée d'ici à 2030
- nb agriculteurs mobilisés	

FINANCEMENTS POTENTIELS

AERMC

Conseil Départemental de l'Ain dans le cadre de la politique Nature et Biodiversité 2023 – 2027

Fonds de compensation

Etat - Pacte en faveur de la Haie

CNR

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

Compétences /Projets 3CM : GEMAPI, PCAET

Plan d'action SAAT : Action 2.1.1 - Stratégie foncière

Projets des territoires voisins : Plan de gestion bocager CCMP, Marathons de la biodiversité CCPA et CCDSV

ENJEU : Adaptation des systèmes agricoles au changement climatique et à la transition écologique OBJECTIF 5 : Réaménager le territoire pour préserver l'eau

ACTION N°5.2

METTRE EN PLACE DE ZONES TAMPONS

Porteur de projet : 3CM

Périmètre : Bassin versant de rivière

Prestataire éventuel :

SBV prioritaire

Partenaires : Chambre d'agriculture, CNR, AERMC

Temporalité : MT

Avancement : En cours

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Limiter les phénomènes d'érosion/lessivage des sols agricoles
- Favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol en la ralentissant
- Inciter les exploitants à mettre en place des zones tampons sur leur parcellaire

PUBLIC CIBLE

Agriculteurs

CONTEXTE

Des phénomènes de coulées de boue importantes sont observés sur le territoire. Ces coulées de boues ont des impacts sur la protection des biens et des personnes et sur la ressource en eau. Afin d'y remédier, 32 ha de bandes enherbées ont été financées par la 3CM aux exploitants concernés par des parcelles en bord de cotière (20 k€ / an depuis 2012 pour la 3CM). Un schéma directeur des haies a également été élaboré en 2024. Celui-ci définit des secteurs à enjeux, et des objectifs de plantation ont été fixés à l'horizon 2030. La chambre d'agriculture mène de son côté des expérimentations favorisant l'infiltration en sortie de drain avec l'AFAC et l'Université de Besançon.

En lien avec le PEPS/PAPI en cours de labellisation sur le territoire, la mise en place de zones tampons en tête de torrent permettra de limiter le lessivage des terres agricoles et la création de coulées de boues vers les secteurs urbanisés.

L'AERMC finance cinq projets pilotes d'hydrologie régénérative sur des AAC de captages prioritaires dans le cadre de l'AAP Eau et Climat de 2024. L'objectif de ces projets est d'identifier des leviers permettant d'infiltrer l'eau sur le bassin versant tout en retenant les produits phytosanitaires et nitrates.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Répertorier les zones tampons existantes à préserver et à reconquérir
- Identifier les secteurs prioritaires et stratégiques (lien avec l'action stratégie foncière 2.1.1) --> plan de gestion (échelle des parcelles mais aussi aménagements le long des cours d'eau (micro-retenues, zones d'expansion de crue))
- Recenser l'ensemble des exploitants concernés et qui pourraient être intéressés
- Conseiller techniquement la mise en place des zones tampons (positionnement, dimensionnement)
- Accompagner financièrement l'implantation et le manque à gagner pour l'agriculteur (PSE, compensation cf action 4.3.4)

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
- nombre de dispositifs installés - % zones à enjeu aménagés - nb agriculteurs mobilisés	

FINANCEMENTS POTENTIELS

AERMC

CNR

Fonds de compensation

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

Compétences /Projets 3CM : GEMAPI, PCAET, PEPS/PAPI

Plan d'action SAAT : Action 2.1.1 - Stratégie foncière

Projets pilotes d'hydrologie régénérative financés par l'AERMC

ENJEU : Renforcement de la résilience économique des exploitations du territoire & soutien aux systèmes de productions durables pour la ressource en eau

OBJECTIF 6 :
Soutenir des filières rémunératrices qui préservent l'eau pour les agriculteurs

ACTION N°6.1

FAIRE LIEN AVEC LES INITIATIVES "FILIERES" ET PROJETS PORTES PAR LES OPERATEURS ECONOMIQUES ET LES EPCI VOISINES

Porteur de projet : 3CM

Prestataire éventuel :

Partenaires : CC Miribel et Plateau, CC de la Dombes, CC de la Plaine de l'Ain, Grand Bourg Agglo, Métropole de Lyon, CDA01

Opérateurs économiques

Périmètre : Département de l'Ain et Métropole de Lyon

Temporalité : CT

Avancement : En cours

OBJECTIFS DE L'ACTION	PUBLIC CIBLE
Permettre aux agriculteurs du territoire de bénéficier de projets extra-territoriaux pour une meilleure valorisation des filières locales Contribuer à l'émergence de filières locales	Agriculteurs

CONTEXTE

Le territoire de la 3CM bénéficie d'un emplacement stratégique au sud du département de l'Ain, et aux portes de la Métropole de Lyon. De fait, la 3CM a tout intérêt à profiter du rayonnement et de la dynamique portés par les territoires voisins, qui travaillent aussi sur le développement de filières agricoles locales durables, ainsi que de faire lien avec les opérateurs économiques très actifs sur le sujet du développement de filières à bas niveau d'intrants (coopératives, négoce, groupement d'agriculteurs...).

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Suivi et contribution aux études et projets de structuration de filières des EPCI partenaires et opérateurs économiques, notamment :
 - *Projets filières portés les intercommunalités voisines (Métropole de Lyon dans le cadre du PATLY, CC Dombes, CCMP dans le cadre de leur PAT)
 - *Filières à forte valeur ajoutée et proposant des cahiers des charges valorisant les pratiques agro-écologiques développées par les opérateurs économiques du territoire
 - *Initiatives locales portées par des agriculteurs comme le collectif Graines de l'Ain
- *Expérimentation logistique portée par Grand Bourg Agglomération visant à identifier des solutions pour développer l'approvisionnement local de la restauration collective et privée
- Diffusion des informations aux agriculteurs du territoire, présentation des démarches lors des commissions agricoles.
- Accompagnement des agriculteurs du territoire dans leur réflexion de valoriser leurs productions en local.

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
* nb de COPIL/ COTECH suivis * nbre de conventions signées	Conventions de partenariat sur des projets filière Mise en place d'une newsletter destinée aux agriculteurs sur les dynamiques filières Mise en place d'un groupe de travail filière avec les agriculteurs du territoire de la SAAT

FINANCEMENTS POTENTIELS

3CM

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

Plan d'action de la SAAT : Action 7.1 - mise en œuvre d'un plan de communication

Commission agricole

Projets des EPCI voisins

ENJEU : Renforcement de la résilience économique des exploitations du territoire & soutien aux systèmes de productions durables pour la ressource en eau	OBJECTIF 6 : Soutenir des filières rémunératrices qui préservent l'eau pour les agriculteurs
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------

ACTION N°6.2

VALORISER LES DEMARCHES EN CIRCUITS COURTS DES EXPLOITATIONS DU TERRITOIRE

<i>Porteur de projet : 3CM - service com</i>	<i>Périmètre : 3CM</i>
<i>Prestataire éventuel :</i>	<i>Temporalité : CT</i>
<i>Partenaires : Office du tourisme</i>	<i>Avancement : En cours</i>
<i>CDA01, CD01 pour diffusion à l'échelle départementale</i>	

OBJECTIFS DE L'ACTION Valoriser les producteurs en circuits courts du territoire via des canaux de communication portés par la 3CM	PUBLIC CIBLE Grand Public Agriculteurs
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------

CONTEXTE

En 2023, le territoire de la 3CM comptait plusieurs points de vente en circuits-courts : un magasin de producteurs et un magasin de produits locaux à Balan, un distributeur de produits locaux à la Boisse, deux AMAP (Montluel et Dagneux), et une quinzaine de points de vente à la ferme. Tous ces circuits de commercialisation font déjà l'objet d'une communication spécifique de la 3CM, qui cherche à valoriser les produits locaux sur son territoire.

Un calendrier des productions locales, édité fin 2023, a été diffusé à l'ensemble des foyers de la 3CM. Une réflexion sur un changement de format a été évoqué permettant de repérer géographiquement les points de vente sur le territoire.

Des posts LinkedIn et FB ont également été réalisés, ainsi que la production et diffusion de vidéos "quoi de neuf au champ ?", centrées sur les circuits courts, qui sont publiées sur le site de la 3CM depuis 2023.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Editer et mettre à jour annuellement un annuaire des producteurs en vente directe accompagné d'une cartographie des points de vente du territoire et à proximité
- Poursuivre la communication sur les réseaux sociaux mettant en avant les produits locaux et les pratiques des agriculteurs

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
- nbre de communications faites sur les produits locaux - nbre de vues sur les réseaux sociaux	Edition annuelle d'un guide des producteurs locaux

- édition d'un guide des producteurs en format papier (+ mise à disposition sur internet)	
-------------------------------------------------------------------------------------------	--

FINANCEMENTS POTENTIELS

3CM

DRAAF via le Programme National pour l'Alimentation

Banque des Territoires

AMI ARS Education-santé-environnement

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

Objectif 7 de la SAAT : Communiquer sur les actions agricoles vertueuses auprès du grand public

ENJEU : Renforcement de la résilience économique des exploitations du territoire & soutien aux systèmes de productions durables pour la ressource en eau	OBJECTIF 6 : Soutenir des filières rémunératrices qui préservent l'eau pour les agriculteurs
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------

ACTION N°6.3

SOURCER ET ACCOMPAGNER LES PRODUCTEURS SOUHAITANT APPROVISIONNER DES MARCHES DE SEMI-GROS

Porteur de projet : 3CM et collectivités voisines

Périmètre : 3CM

Prestataire éventuel :

Temporalité : MT

Partenaires : Collectivités partenaires de l'expérimentation logistique, CDA01, ADABio, CD01, communes

Avancement : Non démarré

OBJECTIFS DE L'ACTION

Faciliter l'interconnaissance entre les producteurs et les acheteurs

Accompagner les agriculteurs pour leur permettre de répondre aux attentes spécifiques des acheteurs de la restauration collective et plus largement des marchés de semi-gros

Accompagner les acheteurs pour augmenter la part de produits locaux dans leurs approvisionnements

PUBLIC CIBLE

Agriculteurs et acheteurs de la restauration collective et commerciale

CONTEXTE

En lien avec la CA01, le Conseil Départemental (via Agrilocal) et l'expérimentation logistique portée par Grand Bourg Agglo en partenariat avec plusieurs collectivités dont la 3CM, des producteurs ont déjà pu faire connaître leur intérêt pour diversifier leurs débouchés en travaillant notamment avec la restauration collective. En parallèle, les acheteurs, notamment ceux de la restauration collective, sont demandeurs de produits locaux et de qualité répondant à leurs exigences en termes de volume, de logistique, d'hygiène, ... mais sont aussi contraints et limités en termes de budget et parfois soumis aux règles de la commande publique.

Le développement de ce débouché pour les producteurs demande des adaptations en terme d'organisation de travail, de planification, de logistique qu'il est nécessaire d'anticiper. L'augmentation des approvisionnements en produits locaux par les acheteurs de la restauration collective nécessite également de s'adapter et de faire évoluer les pratiques.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action correspond aux différents axes de travail conduits dans le cadre de l'expérimentation logistique multipartenariale portée par Grand Bourg Agglo :

- Identifier quels sont les agriculteurs intéressés pour fournir la restauration collective (et la restauration commerciale)
- Connaître leurs productions, les volumes associés et les capacités d'évolution de ces derniers
- Connaître leurs contraintes/ possibilités de livraison/ stockage

- Faire du lien avec les acheteurs de la restauration collective, identifier leurs besoins et contraintes spécifiques, promouvoir la production locale
- Organiser des rencontres entre acheteurs et producteurs
- Accompagner les producteurs collectivement à la mise en place de ce nouveau débouché : planning, mutualisation logistique, formation, plans d'assolement concerté...

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
- Nbre de producteurs recensés	Développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective
- Nbre de producteurs accompagnés pour approvisionner la restauration collective du territoire	Sécurisation des débouchés pour les producteurs

FINANCEMENTS POTENTIELS

DRAAF via le Programme National pour l'Alimentation
Banque des Territoires

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

Expérimentation logistique portée par Grand Bourg Agglo
En lien avec les actions de la SAAT visant à rendre accessible à tous une alimentation locale et de qualité (enjeu 6)

ENJEU : Renforcement de la résilience économique des exploitations du territoire & soutien aux systèmes de productions durables pour la ressource en eau

OBJECTIF 6 :
Soutenir des filières rémunératrices qui préservent l'eau pour les agriculteurs

ACTION N°6.4

ETUDIER L'OPPORTUNITE D'ACCOMPAGNER UN PROJET DE TRANSFORMATION DE LEGUMES

Porteur de projet : A définir *Périmètre :* 3CM et EPCI voisines
Prestataire éventuel : A définir *Temporalité :* MT
Partenaires : MFR Balan, le 96 (Trévoux), Valhorizon, ADABIO, CDA01 *Avancement :* Non démarré
Métropole de Lyon, CCMP, CCD, CCPA, GBA, CMA, CCI

<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offrir un débouché complémentaire aux agriculteurs du territoire - Assurer une offre de produits en 4ème (voire 5ème) gamme pour le débouché de la restauration collective et la restauration commerciale du territoire 	<p>PUBLIC CIBLE</p> <p>Agriculteurs</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------

CONTEXTE

Afin d'améliorer l'approvisionnement de la restauration collective sur le territoire, et d'offrir en parallèle un débouché complémentaire aux agriculteurs du territoire, un outil de transformation pourrait venir répondre à un besoin existant. L'opportunité de mise en place d'un tel outil doit aussi se raisonner avec des partenaires extérieurs pour bénéficier à des agriculteurs dans un rayon plus large que la 3CM (afin d'assurer la rentabilité d'un tel investissement).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Réaliser une étude d'opportunité en lien avec les différents porteurs de projet du territoire

Identifier en groupe de travail les besoins pour développer la filière "légumes" en lien avec les territoires voisins et notamment l'expérimentation logistique portée par Grand Bourg Agglomération

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenaires engagés dans la démarche - Nombre d'agriculteurs engagés 	<p>Réalisation de l'étude d'opportunité validant (ou non) le projet de légumerie</p>

FINANCEMENTS POTENTIELS

DRAAF via le Programme National pour l'Alimentation

Banque des Territoires

Fonds de compensation agricole

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

Plan d'action de la SAAT :

action 6.3 - accompagner les producteurs pour approvisionner les marchés de semi-gros

action 8.2 - étude d'opportunité cuisine centrale

lien avec le PATLy, le PTGE de la CCD et les PAT des collectivités partenaires

ENJEU : Renforcement des liens entre riverains et monde agricole	OBJECTIF 7 : Communiquer sur les actions agricoles vertueuses auprès du grand public
-------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------

ACTION N°7.1 METTRE EN OEUVRE UN PLAN DE COMMUNICATION

<i>Porteur de projet :</i> 3CM - direction Eau et assainissement et direction communication	<i>Périmètre :</i> 3CM
<i>Prestataire éventuel :</i>	<i>Temporalité :</i> CT
<i>Partenaires :</i> Commission agricole	<i>Avancement :</i> En cours

OBJECTIFS DE L'ACTION - En lien avec la commission agricole de la 3CM, établir un plan de communication pour mettre en valeur l'agriculture et les agriculteurs du territoire	PUBLIC CIBLE Agriculteurs, grand public
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------

CONTEXTE

Afin d'améliorer les relations entre habitants et monde agricole, des actions de communication sont déjà menées par la 3CM, afin d'expliquer les pratiques au champ et mettre en valeur la diversité de systèmes agricoles rencontrée sur le territoire.

Certains exploitants ont réalisé dans le passé des actions de communication, ou des évènements ponctuels. Ces derniers font remonter un manque de temps et de moyens pour continuer de porter ces actions individuellement. Un besoin de soutien pour la coordination, et la mise en cohérence des actions de communication agricoles a donc été exprimé lors de la construction de la stratégie.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Réunir la commission agricole
- Proposer un plan de communication sous forme de calendrier annuel qui fera le point sur tous les formats de communication déployés par la 3CM et ses partenaires
- Valider les formats/ participations/ mobilisation d'agriculteurs/ diffusion des contenus de communication créés

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
-nombre de publication sur la thématique agricole dans la communication 3CM - nombre de publication sur la thématique agricole sur le territoire	4 supports de communication sur la thématique agricole/an

FINANCEMENTS POTENTIELS

3CM

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

Plan d'action de la SAAT : action 4.1.1 - Sensibiliser le grand public aux enjeux eau

ENJEU : Renforcement des liens entre riverains et monde agricole

OBJECTIF 7 : Communiquer sur les actions agricoles vertueuses auprès du grand public

ACTION N°7.2

PROPOSER UN CATALOGUE D'ANIMATIONS PEDAGOGIQUES A DESTINATION DES SCOLAIRES

Porteur de projet : 3CM - direction Eau et assainissement et direction communication

Périmètre : 3CM

Temporalité : CT

Prestataire éventuel : AFOCG01

Avancement : En cours

Partenaires : Ecoles, BocARecup, ADABio, FNE, ALEC, Grand Parc, Exploitations agricoles

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Proposer des animations à destination des scolaires en lien avec des exploitations agricoles du territoire

PUBLIC CIBLE

Scolaires

CONTEXTE

Des animations pédagogiques sont déjà proposées à l'ensemble des établissements scolaires du territoire via un catalogue d'animations pédagogiques (16 en 2022-2023, 11 en 2023-2024), grâce à des partenariats avec le CEN, l'ALEC, la FNE et le Grand Parc de Miribel. Elles sont financées par la 3CM.

Les thématiques d'animations (en classe ou sur le terrain) tournent autour de l'eau, des déchets, de l'énergie et de l'alimentation.

Afin de pouvoir également sensibiliser les enfants au monde agricole, et en particulier les informer sur les pratiques des agriculteurs proches de chez eux, cette action vise à construire des animations en lien avec les exploitations agricoles du territoire de la 3CM (et l'AFOCG via son programme Tabl'Overt).

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Identifier/mobiliser des agriculteurs, les accompagner/former pour la construction d'animations pédagogiques et l'accueil de scolaires - En s'appuyant sur les dynamiques départementales et réseau existant comme Tabl'Overt
- Développer le catalogue d'animations 3CM et sa diffusion auprès des établissements, mobiliser les enseignants

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - Nbre d'écoles touchées - Nbre d'animations agricoles proposées - Nbre d'animations agricoles choisies par les enseignants 	3 exploitations de la 3CM inscrites dans le catalogue d'animations pédagogiques de la 3CM

- Nbre de scolaires concernés	
-------------------------------	--

FINANCEMENTS POTENTIELS

3CM

AMI ARS Education-santé-environnement

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

Plan d'action de la SAAT : Objectif 8 - Sensibilisation à l'agriculture locale et à l'alimentation responsable

Lien avec la démarche TabloVert portée par l'AFOGC01

ENJEU : Renforcement des liens entre riverains et monde agricole	OBJECTIF 7 : Communiquer sur les actions agricoles vertueuses auprès du grand public
-------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------

ACTION N°7.3

INTEGRER DES EVENEMENTS PONCTUELS POUR VALORISER L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA 3CM

Porteur de projet : CDA01

Périmètre : 3CM

AFOCG01

Temporalité : CT

Prestataire éventuel :

Avancement : En cours

Partenaires : 3CM Direction communication + direction eau et assainissement

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Créer du lien entre habitants et monde agricole
- Faire découvrir l'agriculture et ses réalités aux riverains

PUBLIC CIBLE

Grand Public

CONTEXTE

Afin d'améliorer les relations entre habitants et monde agricole, des actions de communication sont déjà menées par la 3CM, afin d'expliquer les pratiques au champ et mettre en valeur la diversité de systèmes agricoles rencontrée sur le territoire.

Certains exploitants ont réalisé dans le passé des actions de communication, ou des évènements ponctuels. Ces derniers font remonter un manque de temps et de moyens pour continuer de porter ces actions individuellement. Un besoin de soutien pour la coordination, et la mise en cohérence des actions de communication agricoles a donc été exprimé lors de la construction de la stratégie.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Mobiliser des agriculteurs du territoire pour intégrer les évènements déjà portés sur le territoire par d'autres opérateurs :
 - Réseau "Bienvenue à la ferme" porté par la CDA01
 - Evènement annuel "l'Ain de Ferme en Ferme" organisé par l'AFOG01, le dernier week-end d'avril, avec un temps de préparation dédié pour les fermes participantes
- Coordonner la participation des agriculteurs du territoire aux évènements : nombre d'exploitations participantes, participation aux formations, mutualisation logistique si besoin....
- Assurer le relai de la communication sur les évènements en mettant en avant les exploitations participantes au sein de la 3CM

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none">- Nbre d'évènements organisés chaque année- Nbre de fermes participantes- Nbre de visiteurs	3 exploitations de la 3CM ouvrant leurs portes lors d'évènements extra-territoriaux

FINANCEMENTS POTENTIELS

3CM

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

Réseau Bienvenue à la Ferme

Evenement annuel "De Ferme en Ferme"

ENJEU : Accès à une alimentation locale et de qualité pour tous

OBJECTIF 8 : Eduquer/ sensibiliser à l'agriculture locale et l'alimentation responsable

ACTION N°8.1

FORMER LE PERSONNEL ET SENSIBILISER LES CONVIVES

Porteur de projet : 3CM

Périmètre : 3CM

Prestataire éventuel :

Temporalité : CT

Partenaires : Communes, Etablissements scolaires

Avancement : En cours

partenaires techniques (ALEC, BocARecup, ADABio, SCIC

Nourrir l'Avenir, réseau de cuisiniers et diététiciens

DRAAF

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Former le personnel d'encadrement et d'animation des repas à accompagner les convives dans une démarche de restauration durable et à favoriser l'éducation au goût
- Sensibiliser les convives aux enjeux agricoles et alimentaires
- Rendre les convives et les équipes acteurs dans les projets d'alimentation durable

PUBLIC CIBLE

Agents en charge de la restauration collective
Convives
Enseignants

CONTEXTE

Sur le territoire de la 3CM, ce sont environ 300 000 repas/an (soit 1 750 repas/ jour) qui sont servis aux élèves des écoles maternelles et élémentaires. En complément, les autres établissements de restauration collective (2 EHPAD, 3 collèges et 1 lycée) représentent environ 3000 repas/jour auxquels il faut rajouter les 2 établissements d'enseignement agricole ainsi que les structures de petite enfance.

De nombreux acteurs interviennent donc sur cette question de la restauration collective : Elus et responsables communaux des affaires scolaires, gestionnaires, personnel en charge de la confection des repas et/ou du service, de l'encadrement/animation des pauses méridiennes, sociétés de restauration collective, associations de parents.

En fonction du type de convives et du mode de gestion, les fonctionnements, les besoins et les pratiques diffèrent mais tous les établissements sont soumis aux exigences définies par la Loi EGAlim (2018) et la Loi Climat et Résilience (2021) et contraints par les budgets et le prix des repas facturés aux familles.

Face aux enjeux de santé publique et de transition agroécologique et pour accompagner les changements de pratique en restauration collective (produits de saison, repas végétarien, approvisionnement local, réduction gaspillage alimentaire...), les actions de sensibilisations/éducation permettent d'impliquer les enfants, le personnel d'encadrement et d'animation des repas et les équipes pédagogiques dans le projet de restauration collective durable.

Les objectifs éducatifs sont de l'ordre de la découverte des produits, de l'apprentissage de l'équilibre alimentaire, de la transmission culturelle, des valeurs de l'aliment et de la lutte contre le gaspillage alimentaire. La restauration scolaire est aussi un lieu privilégié pour apprendre à territorialiser les productions agricoles et les transformations agroalimentaires et à se construire en tant que citoyen.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Identifier les établissements scolaires du territoire intéressés par des actions de sensibilisation (et les actions déjà réalisées sur le territoire)
- Référencer les animations/ ateliers pédagogiques proposés par les acteurs locaux sur les enjeux agricoles, la qualité et l'origine des aliments, le gaspillage alimentaire, les liens entre santé et alimentation, sur l'éducation au goût, ...
- Diffuser les outils de communication/sensibilisation existants
- Promouvoir auprès des écoles et des équipes municipales en charge de la restauration scolaire les actions de sensibilisation et d'éducation aux enjeux agricoles et alimentaires et l'implication des convives dans les projets de restauration

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
-nbre d'élèves sensibilisés -nbre d'agents formés - nbre d'actions déployées - nbre d'établissement investis dans une action de sensibilisation	Une action de sensibilisation sur les enjeux agricoles et/ou alimentaires réalisée dans chaque restaurant scolaire Implication des convives (élèves) et du personnel encadrant (agents en charge de la restauration scolaire et enseignants) dans des projets d

FINANCEMENTS POTENTIELS

AMI ARS Education-santé-environnement
DRAAF via le Programme National pour l'Alimentation

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

Plan d'action de la SAAT : action 9.1 - réseau restau co
Objectif 7 : Communiquer sur les actions agricoles vertueuses auprès du grand public

maintien du tissu agricole et à l'installation de nouveaux agriculteurs et ainsi devenir moteur de développement territorial.

A ce jour, un fort besoin de cohérence, de partage de pratiques et d'expérience est remonté des ateliers réalisés dans le cadre de la co-construction de la Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale avec comme objectif commun d'améliorer la qualité des repas et de favoriser l'approvisionnement local tout en maîtrisant son budget.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Organiser des rencontres individuelles avec les élus communaux en charge de la restauration collective : vérification du portage politique, échanges sur les conditions de mise en oeuvre, moyens propres à la commune, délais non pondérables (contrats en cours) --> identifier les communes intéressées et les acteurs à associer
- Créer le réseau et définir les membres-participants, les intervenants : liste de contacts, formats de réunions...
- Organiser une première rencontre pour identifier les thématiques de travail et les besoins
- Animer une réflexion à fréquence régulière, sur des thématiques diverses (réglementation, pratiques culinaires, lutte contre le gaspillage, ...) avec possibilités de formation (évolution des cahiers des charges, pratiques culinaires, organisation des services, gaspillage alimentaire...) sous forme d'ateliers thématiques
- Proposer aux membres du réseau des visites de site, des rencontres avec d'autres territoires, des "voyages d'études"

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
- Nombre de réunions organisées	Dynamique collective entre les acteurs de la restauration collective du territoire
- Nombre de participants et taux de participations évolutif aux réunions et événements divers	Montée en compétence
- Nbre d'établissements engagés dans une démarche d'amélioration de l'offre alimentaire	Engagement dans un projet de restauration durable

FINANCEMENTS POTENTIELS

DRAAF via le Programme National pour l'Alimentation

Banque des territoires

3CM

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

Autres réseaux portés par les EPCI voisins

ENJEU : Accès à une alimentation locale et de qualité pour tous

OBJECTIF 9 : Comprendre le fonctionnement et évaluer les pratiques de la restauration collective

ACTION N°9.2 REALISER UN DIAGNOSTIC DES CANTINES SCOLAIRES DU TERRITOIRE

Porteur de projet : 3CM *Périmètre :* 3CM
Prestataire éventuel : A définir *Temporalité :* CT
Partenaires : Communes, Conseil départemental- *Avancement :* Non démarré
 Agrilocal01, Chambre d'agriculture
 ADABio, SCIC Nourrir l'Avenir,
 réseau de cuisiniers et diététiciens
 DRAAF
 EPCI voisins

OBJECTIFS DE L'ACTION	PUBLIC CIBLE
<ul style="list-style-type: none"> - Mieux connaître le fonctionnement des restaurants collectifs du territoire et leurs pratiques en terme d'approvisionnement - Identifier les freins et les leviers pour améliorer l'offre alimentaire et développer l'approvisionnement en produits locaux - Définir un plan d'action pour faire évoluer les pratiques vers une restauration collective plus durable et responsable et respectant les exigences EGALim 	<ul style="list-style-type: none"> Responsable des affaires scolaires et élus Agents communaux en charge de la restauration collective (gestionnaire, équipe en cuisine-service, personnel d'encadrement-animation) Personnel des associations en charge de la restauration collective Société d

CONTEXTE

Sur le territoire de la 3CM, ce sont environ 300 000 repas/an (soit 1 750 repas/ jour) qui sont servis aux élèves des écoles maternelles et élémentaires. En complément, les autres établissements de restauration collective (2 EHPAD, 3 collèges et 1 lycée) représentent environ 3000 repas/jour auxquels il faut rajouter les 2 établissements d'enseignement agricole ainsi que les structures de petite enfance.

De nombreux acteurs interviennent donc sur cette question de la restauration collective : Elus et responsables communaux des affaires scolaires, gestionnaires, personnel en charge de la confection des repas et/ou du service, de l'encadrement/animation des pauses méridiennes, sociétés de restauration collective, associations de parents. En fonction du type de convives et du mode de gestion, les fonctionnements, les besoins et les pratiques diffèrent mais tous les établissements sont soumis aux exigences définies par la Loi EGALim (2018) et la Loi Climat et Résilience (2021) et contraints par les budgets et le prix des repas facturés aux familles.

Sur la 3CM, la compétence "restauration collective" est assurée par les communes pour les écoles primaires. Parmi celles-ci, 8 communes sur 9 sont en gestion concédée, via différents modes de gestion (déléguée à une association, ou concédée directement à un prestataire). Seule la commune de Montluel est aujourd'hui en gestion directe.

L'alimentation et la gestion des restaurants collectifs n'entrent donc pas dans les champs de compétence de la 3CM mais elle a toute sa légitimité à créer une dynamique, à faciliter les échanges et à appuyer les communes pour répondre aux enjeux et objectifs définis collectivement lors de l'élaboration de la SAAT.

Pour faire évoluer les pratiques, notamment vis-à-vis de l'origine et de la qualité des produits, il est nécessaire d'avoir une vision globale et exhaustive du fonctionnement des restaurants collectifs du territoire. Les diagnostics proposés dans le cadre de la SAAT permettront d'alimenter les réflexions et de proposer un ensemble de préconisations pour notamment favoriser l'approvisionnement local et l'atteintes des exigences EGALim.

DESCRIPTION DE L'ACTION

A partir de l'observation des pratiques, de pesées et de l'analyse des documents contractuels et des menus, ce diagnostic se concentrera en particulier sur :

- le mode de gestion : prestataire, format de contractualisation, cahier des charges, commandes/livraison, prix
- l'organisation : personnel, refectoire, materiel, temps de repas, type de service
- la qualité nutritionnelle et la qualité gustative des repas servis, la composition des menus (produits bruts-fait maison/transformés, nombre de composantes, grammage, coût matière...)
- l'approvisionnement (part du local, part des produits sous signe de qualité) et fournisseurs (grossiste, producteurs, ...)
- le gaspillage alimentaire et la gestion de déchets
- les actions de sensibilisation, l'implication des élèves et des équipes (commission menu, projets autour de l'alimentation),

Cet état des lieux permettra aussi d'évaluer le niveau de respect des exigences EGAlim (qualité des produits, gaspillage alimentaire, repas végétarien, déclaration sur « ma cantine », ...) et de faire des préconisations pour améliorer la qualité de l'offre alimentaire.

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
- Nombre d'établissement engagé dans un diagnostic	Analyse détaillée du fonctionnement des cantines scolaires du territoire et préconisations pour améliorer les pratiques et favoriser l'approvisionnement local et de qualité

FINANCEMENTS POTENTIELS

DRAAF via le Programme National pour l'Alimentation

Banque des Territoires

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

Plan d'action de la SAAT : action 9.1 - réseau restau co

Objectif 6: Soutenir des filières rémunératrices qui préservent l'eau pour les agriculteurs

ENJEU : Accès à une alimentation locale et de qualité pour tous **OBJECTIF 10 :**
Accompagner aux changements de pratiques en restauration collective

ACTION N°10.1 AMELIORER LA QUALITE DES REPAS ET DEVELOPPER L'APPROVISIONNEMENT LOCAL EN GESTION CONCEDEE

Porteur de projet : 3CM *Périmètre : 3CM*
Prestataire éventuel : A définir *Temporalité : MT*
Partenaires : Communes, Conseil départemental- Agrilocal01, Chambre d'agriculture *Avancement : Non démarré*
ADABio, SCIC Nourrir l'Avenir
Société de restauration et association en charge de la restauration scolaire
DRAAF
EPCI voisins

<p>OBJECTIFS DE L'ACTION - Accompagner les communes en gestion concédée à l'amélioration de leur offre en restauration collective</p>	<p>PUBLIC CIBLE Communes en gestion concédée</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------

CONTEXTE

Sur le territoire de la 3CM, ce sont environ 300 000 repas/an (soit 1 750 repas/ jour) qui sont servis aux élèves des écoles maternelles et élémentaires. En complément, les autres établissements de restauration collective (2 EHPAD, 3 collèges et 1 lycée) représentent environ 3000 repas/jour auxquels il faut rajouter les 2 établissements d'enseignement agricole ainsi que les structures de petite enfance.

De nombreux acteurs interviennent donc sur cette question de la restauration collective : Elus et responsables communaux des affaires scolaires, gestionnaires, personnel en charge de la confection des repas et/ou du service, de l'encadrement/animation des pauses méridiennes, sociétés de restauration collective, associations de parents. En fonction du type de convives et du mode de gestion, les fonctionnements, les besoins et les pratiques diffèrent mais tous les établissements sont soumis aux exigences définies par la Loi EGAlim (2018) et la Loi Climat et Résilience (2021) et contraints par les budgets et le prix des repas facturés aux familles.

Sur la 3CM, la compétence "restauration collective" est assurée par les communes pour les écoles primaires. Parmi celles-ci, 8 communes sur 9 sont en gestion concédée, via différents modes de gestion (déléguée à une association, ou concédée directement à un prestataire). Seule la commune de Montluel est aujourd'hui en gestion directe.

L'alimentation et la gestion des restaurants collectifs n'entrent donc pas dans les champs de compétence de la 3CM mais elle a toute sa légitimité à créer une dynamique, à faciliter les échanges et à appuyer les communes pour répondre aux enjeux et objectifs définis collectivement lors de l'élaboration de la SAAT.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En fonction des besoins identifiés au sein du réseau "Restau Co", plusieurs actions pourront être mises en place pour accompagner les communes en gestion concédée, notamment :

- Définir ses besoins et ses exigences (qualité et origine des produits, composition des menus, conditionnement, livraison, ...)
- Travailler son cahier des charges relatif à la fourniture de repas afin de répondre aux exigences des Lois Egalim et Climat et de favoriser les produits locaux dans le respect des règles de la commande publique
- Suivi de l'évolution des pratiques via macantine.fr
- Evaluer et réduire le gaspillage alimentaire
- Mettre en place des commissions restauration
- Former le personnel d'encadrement et d'animation des repas à accompagner les convives dans une démarche de restauration durable

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none">- nbre de cahiers des charges retravaillés- nbre d'établissements accompagnés dans une évolution de leurs pratiques- nbre d'établissements inscrits sur macantine.fr	<ul style="list-style-type: none">Atteinte des exigences EGALimAugmentation de la part des produits locaux dans les approvisionnementsAmélioration de la qualité nutritionnelle et gustative des repas servis

FINANCEMENTS POTENTIELS

DRAAF via le Programme National pour l'Alimentation

Banque des Territoires

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

Plan d'action de la SAAT : action 9.1 - réseau restau co

action 9.2 - réaliser un diagnostic des cantines du territoire

ENJEU : Accès à une alimentation locale et de qualité pour tous

OBJECTIF 10 : Accompagner aux changements de pratiques en restauration collective

ACTION N°10.2

AMELIORER LA QUALITE DES REPAS ET DEVELOPPER L'APPROVISIONNEMENT LOCAL EN GESTION DIRECTE

Porteur de projet : *Périmètre :*

Prestataire éventuel : *Temporalité :* MT

Partenaires : Communes, Conseil départemental- *Avancement :*
Agrilocal01, Chambre d'agriculture
ADABio, SCIC Nourrir l'Avenir,
réseau de cuisiniers et diététiciens
DRAAF
EPCI voisins

OBJECTIFS DE L'ACTION	PUBLIC CIBLE
- Accompagner les communes en gestion directe à l'amélioration de leur offre en restauration collective	Communes en gestion directe

CONTEXTE

Sur le territoire de la 3CM, ce sont environ 300 000 repas/an (soit 1 750 repas/ jour) qui sont servis aux élèves des écoles maternelles et élémentaires. En complément, les autres établissements de restauration collective (2 EHPAD, 3 collèges et 1 lycée) représentent environ 3000 repas/jour auxquels il faut rajouter les 2 établissements d'enseignement agricole ainsi que les structures de petite enfance.

De nombreux acteurs interviennent donc sur cette question de la restauration collective : Elus et responsables communaux des affaires scolaires, gestionnaires, personnel en charge de la confection des repas et/ou du service, de l'encadrement/animation des pauses méridiennes, sociétés de restauration collective, associations de parents.

En fonction du type de convives et du mode de gestion, les fonctionnements, les besoins et les pratiques diffèrent mais tous les établissements sont soumis aux exigences définies par la Loi EGAlim (2018) et la Loi Climat et Résilience (2021) et contraints par les budgets et le prix des repas facturés aux familles.

Sur la 3CM, la compétence "restauration collective" est assurée par les communes pour les écoles primaires. Parmi celles-ci, 8 communes sur 9 sont en gestion concédée, via différents modes de gestion (déléguée à une association, ou concédée directement à un prestataire). Seule la commune de Montluel est aujourd'hui en gestion directe.

L'alimentation et la gestion des restaurants collectifs n'entrent donc pas dans les champs de compétence de la 3CM mais elle a toute sa légitimité à créer une dynamique, à faciliter les échanges et à appuyer les communes pour répondre aux enjeux et objectifs définis collectivement lors de l'élaboration de la SAAT.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En fonction des besoins identifiés au sein du réseau "Restau Co" (action 9.1), plusieurs actions pourront être mises en place pour accompagner les communes en gestion directe, notamment :

- Définir son projet de restauration collective durable
- Définir ses besoins et ses exigences (origine des produits, part de produits sous label, produits durables)
- Travailler son cahier des charges relatif à l'achat de denrées alimentaires afin de répondre aux exigences des Lois EGAlim et Climat et de favoriser les produits locaux dans le respect des règles de la commande publique
- S'approvisionner localement en maîtrisant son budget
- Suivre de l'évolution des pratiques au regard des exigences des Loi Egallm et Climat
- Evaluer et réduire le gaspillage alimentaire
- Elaborer ses menus
- Mettre en place des commissions restauration
- Accompagner son personnel dans l'évolution de ses pratiques, notamment les équipes cuisine
- Construire un projet éducatif autour de l'alimentation durable

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none">- nbre de cahiers des charges retravaillés- nbre d'établissements accompagnés dans une évolution de leurs pratiques- nbre d'établissements inscrits sur macantine.fr	<ul style="list-style-type: none">Atteinte des exigences EGAlimAugmentation de la part des produits locaux dans les approvisionnementsAmélioration de la qualité nutritionnelle et gustative des repas préparés

FINANCEMENTS POTENTIELS

DRAAF via le Programme National pour l'Alimentation
Banque des Territoires

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

Plan d'action de la SAAT : action 9.1 - réseau restau co
action 9.2 - réaliser un diagnostic des cantines du terroire

ENJEU : Accès à une alimentation locale et de qualité pour tous

OBJECTIF 10 : Accompagner aux changements de pratiques en restauration collective

ACTION N°10.3

FAIRE EVOLUER LES MODES DE GESTION DES RESTAURANTS SCOLAIRES

Porteur de projet : 3CM

Périmètre : 3CM

Prestataire éventuel : AMO

Temporalité : MT

Partenaires : Communes, Conseil départemental- *Avancement :* Non démarré
Agrilocal01, Chambre d'agriculture

ADABio, SCIC Nourrir l'Avenir, réseau de cuisiniers et diététiciens,

bureau d'étude

DRAAF

EPCI voisins

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Identifier l'opportunité de mutualiser des achats alimentaires entre plusieurs communes
- Accompagner les établissements en gestion concédée en réflexion pour passer en gestion directe, leur donner des éléments d'aide à la décision et préfigurer les projets

PUBLIC CIBLE

Communes en gestion directe et en gestion concédée

CONTEXTE

Sur le territoire de la 3CM, ce sont environ 300 000 repas/an (soit 1 750 repas/ jour) qui sont servis aux élèves des écoles maternelles et élémentaires. En complément, les autres établissements de restauration collective (2 EHPAD, 3 collèges et 1 lycée) représentent environ 3000 repas/ jour auxquels il faut rajouter les 2 établissements d'enseignement agricole ainsi que les structures de petite enfance.

De nombreux acteurs interviennent donc sur cette question de la restauration collective : Elus et responsables communaux des affaires scolaires, gestionnaires, personnel en charge de la confection des repas et/ou du service, de l'encadrement/animation des pauses méridiennes, sociétés de restauration collective, associations de parents ...

En fonction du type de convives et du mode de gestion, les fonctionnements, les besoins et les pratiques diffèrent mais tous les établissements sont soumis aux exigences définies par la Loi EGAlim (2018) et la Loi Climat et Résilience (2021) et contraints par les budgets et le prix des repas facturés aux familles.

Sur la 3CM, la compétence "restauration collective" est assurée par les communes pour les écoles primaires. Parmi celles-ci, 8 communes sur 9 sont en gestion concédée, via différents modes de gestion (déléguée à une association, ou concédée directement à un prestataire). Seule la commune de Montluel est aujourd'hui en gestion directe.

L'alimentation et la gestion des restaurants collectifs n'entrent donc pas dans les champs de compétence de la 3CM mais elle a toute sa légitimité à créer une dynamique, à faciliter les échanges et à appuyer les communes pour répondre aux enjeux et objectifs définis collectivement lors de l'élaboration de la SAAT.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En fonction des besoins identifiés au sein du réseau "Restau Co" (action 9.1), des résultats des diagnostics des services de restauration (action 9.2), des volontés politiques et des contraintes en terme de moyens humains, financiers et matériels de chaque commune, un accompagnement collectif pourra être proposé pour les communes souhaitant faire évoluer le fonctionnement de leur restauration scolaire. Cet accompagnement portera sur 2 axes :

- > Mutualisation des achats de denrées pour les communes en régie directe avec un appui pour :
 - quantifier le nombre de repas et les besoins en denrées alimentaires par catégories de produits,
 - définir les exigences en matière de qualité des denrées (produits durables, sous label) et d'approvisionnement (produits issus des circuits courts, produits locaux),
 - définir un cahier des charges sur les produits, travailler son allotissement par catégorie de produits,
 - identifier et sourcer les fournisseurs par catégorie de produits
 - mutualiser/organiser la demande en prenant en compte les contraintes de chacun (en terme de livraison, de stockage, de moyens humains, de pratiques)
 - lancer les consultations, les analyser et suivre les marchés
- > Passage en régie pour les communes en gestion concédée avec un appui pour :
 - définir les motivations et les besoins
 - identifier les atouts, les contraintes et les points de vigilance
 - présenter les modalités de mise en place du projet (questions financières, juridiques, RH, techniques) et les modèles économiques associés

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
- Nombre de communes accompagnées	Engagement des communes

FINANCEMENTS POTENTIELS

DRAAF via le Programme National pour l'Alimentation

Banque des Territoires

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

Plan d'action de la SAAT : action 9.1 - réseau restau co

action 9.2 - réaliser un diagnostic des cantines du territoire, action 10.3 - faire évoluer les modes de gestion des restaurants scolaires

ENJEU : Accès à une alimentation locale et de qualité pour tous **OBJECTIF 10 :**
Accompagner aux changements de pratiques en restauration collective

ACTION N°10.4 REALISER UNE ETUDE D'OPPORTUNITE POUR UNE CUISINE CENTRALE

Porteur de projet : 3CM *Périmètre : 3CM et interco voisines*
Prestataire éventuel : A définir *Temporalité : LT*
Partenaires : Communes, Conseil départemental- Agrilocal01, Chambre d'agriculture *Avancement : Non démarré*
ADABio, SCIC Nourrir l'Avenir, réseau de cuisiniers et diététiciens
Bureau d'étude
DRAAF
EPCI voisins

OBJECTIFS DE L'ACTION	PUBLIC CIBLE
<ul style="list-style-type: none"> - Etudier l'opportunité d'un outil commun de territoire pour approvisionner la restauration collective, et permettre une gestion mutualisée et ainsi : - Faciliter l'approvisionnement local des établissements de restauration collective - Maîtriser la qualité, l'origine et les coûts d'approvisionnement - Favoriser le développement des filières locales - Faciliter l'accès à tous les élèves à une alimentation saine et de qualité 	<p>Communes en gestion directe et en gestion concédée</p>

CONTEXTE

Sur le territoire de la 3CM, ce sont environ 300 000 repas/an (soit 1 750 repas/ jour) qui sont servis aux élèves des écoles maternelles et élémentaires. En complément, les autres établissements de restauration collective (2 EHPAD, 3 collèges et 1 lycée) représentent environ 3000 repas/ jour auxquels il faut rajouter les 2 établissements d'enseignement agricole ainsi que les structures de petite enfance.

De nombreux acteurs interviennent donc sur cette question de la restauration collective : Elus et responsables communaux des affaires scolaires, gestionnaires, personnel en charge de la confection des repas et/ou du service, de l'encadrement/animation des pauses méridiennes, sociétés de restauration collective, associations de parents ...

Sur la 3CM, la compétence "restauration collective" est assurée par les communes pour les écoles primaires. Parmi celles-ci, 8 communes sur 9 sont en gestion concédée, via différents modes de gestion (déléguée à une association, ou concédée directement à un prestataire). Seule la commune de Montluel est aujourd'hui en gestion directe.

L'alimentation et la gestion des restaurants collectifs n'entrent donc pas dans les champs de compétence de la 3CM mais elle a toute sa légitimité à créer une dynamique, à faciliter les échanges et à appuyer les communes pour répondre aux enjeux et objectifs définis collectivement lors de l'élaboration de la SAAT.

De plus, face aux enjeux de chaque commune et à leurs contraintes en terme de moyens humains, financiers et matériels, avec des difficultés à faire face à l'évolution de la réglementation et aux exigences des Lois EGAlim et Climat, la faisabilité d'un outil commun au niveau de l'intercommunalité a été posée lors des ateliers de co-construction de la SAAT.

Cette étude spécifique doit être réfléchiée en fonction des retours faits dans le réseau " Restau Co" (action 9.1) et des conclusions des diagnostics des restaurants scolaires des communes (action 9.2).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur la base d'une volonté politique forte de faire évoluer la compétence restauration collective sur le territoire et les modalités de gestion de cette dernière, et en s'appuyant sur les résultats des diagnostics (action 9,2) , l'étude d'opportunité pour une cuisine centrale pourra en particulier se concentrer sur :

- Interroger les EPCI voisins sur l'opportunité d'un partenariat et leurs retours d'expériences
- Interroger la compétence restauration collective au sein de l'intercommunalité
- Estimer plus précisément : les besoins, le dimensionnement de l'outil, l'approvisionnement, le personnel, le statut juridique, le budget,

Pour cela, un prestataire extérieur pourra accompagner la 3CM dans la réalisation de ces tâches sur la base d'un CCTP.

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateur de suivi	Résultats attendus
	Réalisation d'une étude d'opportunité pour une cuisine centrale

FINANCEMENTS POTENTIELS

DRAAF via le Programme National pour l'Alimentation

Banque des Territoires

Fonds de compensation

LIEN AVEC DISPOSITIFS EXISTANTS

Plan d'action de la SAAT : action 9.1 - réseau restau co, action 9.2 - réaliser un diagnostic des cantines du territoire, action 10.3 - faire évoluer les modes de gestion des restaurants scolaires

Objectif 6: Soutenir des filières rémunératrices qui prés